

Direction Opérationnelle
Service Retour d'Expérience

Le 11/06/2021

Affaire suivie par Cne Daniel Jean - Ltn Joël Fava

☎ - 05.61.06.36.49

INC	SAP	DIV	SPE
X			

FEU D'IMMEUBLE ANCIEN – TOULOUSE

OPERATION PARTICULIERE N° 1 450 - CS PRO LOUGNON -

Sinistre : FEU DE COMMUNS (ESCALIER, VIDE ORDURE, CAVE, C Alerte déclenché : le 10/01/2019 à 02:41
Observation : BATIMENT R+4 / FEU DANS LES COMMUNS / PAS DE GAZ DE VILLE

Localisation du Sinistre

N° de Rue : 73

N° d'Etage :

Localisation : RUE DE BAYARD

Commune : TOULOUSE

Précisions : R. ALSACE LORRAINE N°54 / BD BONREPOS N°14

Observations :

Capture d'écran du billet de départ

1. Problématiques rencontrées et soulevées

- Compréhension d'un incendie en centre ville concernant de nombreux volumes imbriqués
- Gestion d'une intervention d'envergure de longue durée

Pour se donner une idée du déroulement du feu :



www.youtube.com/watch?v=RyaqLxWdORA

2. Moyens engagés

COS successif

Heures	Jeudi 10 janvier 2019						Vendredi 11 janvier 2019	
	02h41	04h14	05h05	10h02	14h04	19h35	07h30	18h54
COS successif	Chef de groupe 1 Lougnon	Chef de site	DD SIS	Chef de site	Chef de site bis	Chef de groupe Vion	Chef de groupe 1 Lougnon	Fin

Phase de départs et des premiers renforts

Engins	Groupes	Effectifs			Heure de départ
FPTL Lougnon	Incendie 1	0	1	5	02h47
EPA Lougnon	Incendie 1	0	1	2	02h45
Chef de groupe 1 Lougnon	Incendie 1	1	0	0	02h51
FPT Lougnon	Incendie 1	0	1	5	02h47
EPA Vion	Incendie 1	0	1	2	02h49
Chef de groupe 2 Lougnon	SAP 1	1	0	0	02h54
VSAV 3 Lougnon	SAP 1	0	1	2	02h48
VSAV 1 Lougnon	SAP 1	0	1	2	02h54
VSAV 2 Lougnon	SAP 1	0	1	2	02h56
Officier point de Transit Vion	COM COL	1	0	0	03h01
PCC 4 Vion	COM COL	3	0	1	03h08
Chef de groupe 2 Vion	Incendie 2	1	0	0	03h22
FPTL 1 Vion	Incendie 2	0	1	5	03h21
FPT Vion	Incendie 2	0	1	5	03h22
EPA Colomiers	Incendie 2	0	1	2	03h19
FPT Colomiers	Incendie 2	0	1	5	03h20
Chef de groupe Buchens	GAMA	1	0	0	03h20
CESAP	GAMA	0	1	1	03h24
GELD	GELD	0	1	4	03h24
Chef de groupe Colomiers	SAP 2	1	0	0	05h10
VSAV 2 St-Lys	SAP 2	0	1	2	04h36
VSAV 2 St-Jory	SAP 2	0	1	2	04h28
VSAV 2 Caraman	SAP 2	0	1	2	04h34
VSAV 1 Grenade	SAP 2	0	1	2	04h30
DA Vion	G ALIM	0	1	2	05h25
CAEGC Colomiers	G ALIM	0	1	2	03h37
FPT Buchens	G ALIM	0	1	5	05h23
Unité USAR	Unité USAR	1	5	5	08h09
TOTAL		10	25	65	100

+ 50 spécialistes encadrement (directeur d'astreinte, CDS/CDC/CDG/CODIS/SSSM/DRONE/CYN)

3. Configuration et présentation des lieux

❑ Présentation de la rue de Bayard

L'essentiel des constructions de la rue de Bayard date de la seconde moitié du 19^e siècle, entraînant la dynamisation de ce quartier par l'arrivée du chemin de fer. Cela induit également la construction d'hôtels de grand standing (hôtels Régina au n°73, d'Orléans au n°72, Victoria au n°76).

Du 19^e siècle jusque dans les années 1930

De nombreuses activités artisanales et industrielles se sont installées rue de Bayard : fabricants de produits chimiques, de fils électriques, de carton, bourreliers, fondeur sur métaux, fabricants de carreaux et mosaïques, de fourneaux, de papiers peints, de vitraux peints, de biscuits, de caoutchouc, un forgeron, ainsi que des ateliers de réparations agricoles ou encore des entrepôts généraux de matériaux de construction.

Les ateliers se trouvaient en général en fond de cour, desservis par un passage couvert, tandis que l'immeuble en front de rue abritait les locaux commerciaux et des appartements aux étages.

La fin du 19^e siècle est également marquée par l'arrivée de la prostitution, les hôtels de passe présents dans le quartier contribuent à une réputation défavorable du lieu, s'amplifiant durant le 20^e siècle.

Dans la seconde moitié du 20^e siècle

Le transport de marchandises par le canal, en déclin durant toute la seconde moitié du 20^e siècle, périlite dans les années 1980. Les infrastructures qui lui étaient liées n'ont plus lieu d'être : les entrepôts sont remplacés par des immeubles.

Début 2016, un projet d'aménagement urbain et d'un pôle d'affaires (Toulouse Euro Sud Ouest) est lancé et doit changer l'environnement de la gare Matabiau et du quartier. En cours, d'importants travaux sont entrepris jusqu'en 2030 (projet TESO-Toulouse Euro Sud-Ouest).

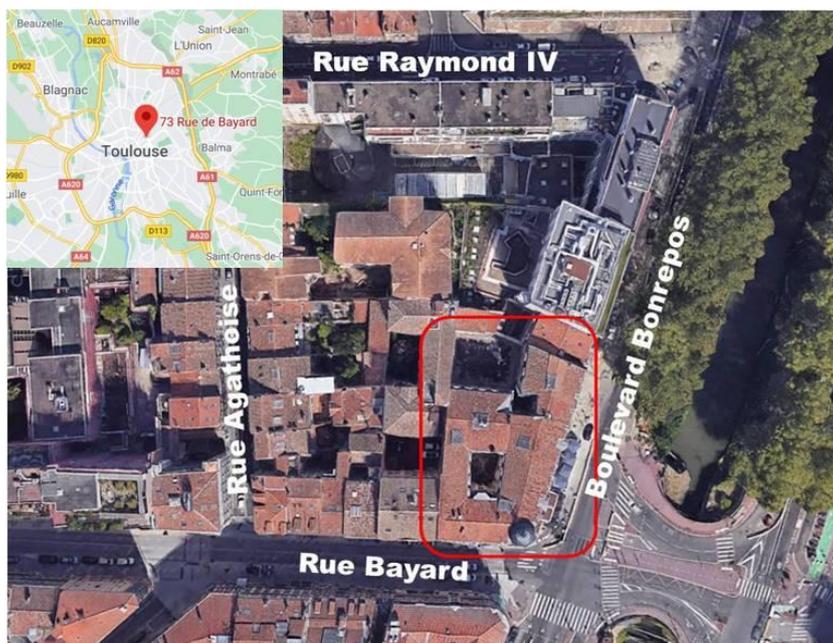
❑ Présentation de l'hôtel Régina

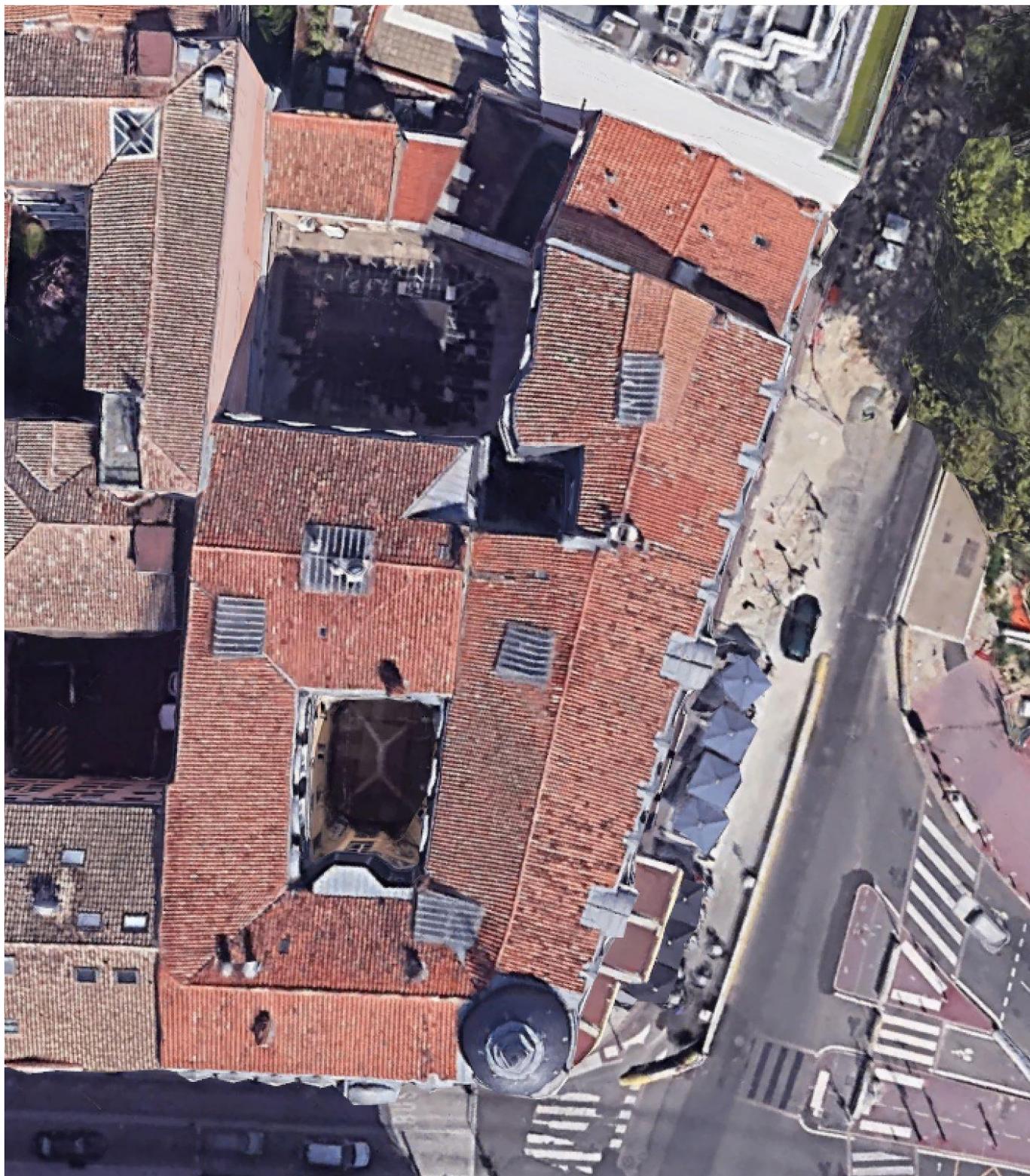
Le 73 rue de Bayard à Toulouse est un ancien hôtel (Hôtel Régina) transformé progressivement en bâtiment d'habitation. Une partie du bâtiment est restée un hôtel (maintenant hôtel Bristol).

L'hôtel Régina date du début du XX^e siècle (≈ 1910). Il est surmonté d'un dôme, construit par l'architecte H. Masquet.

De tout temps, les propriétaires ont voulu effectuer l'accueil de toutes personnes en difficulté (notamment pour les résistants pendant la guerre).

Depuis 40 ans, la dernière propriétaire loue des chambres converties en appartements à des personnes de tous horizons, contraintes de se loger rapidement pour un loyer modeste. Différents commerces sont présents au rez-de-chaussée.



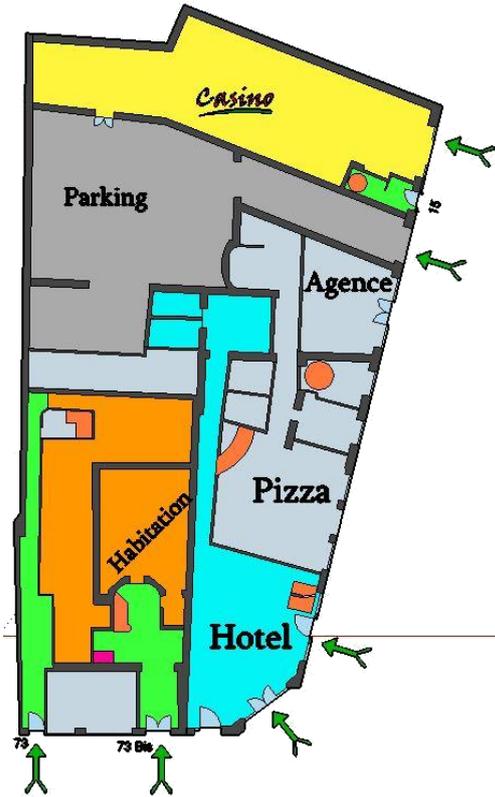


Le bâtiment est un R+4 avec un entresol. Sa hauteur est estimée à 25 mètres.

Il y a 2 entrées distinctes :

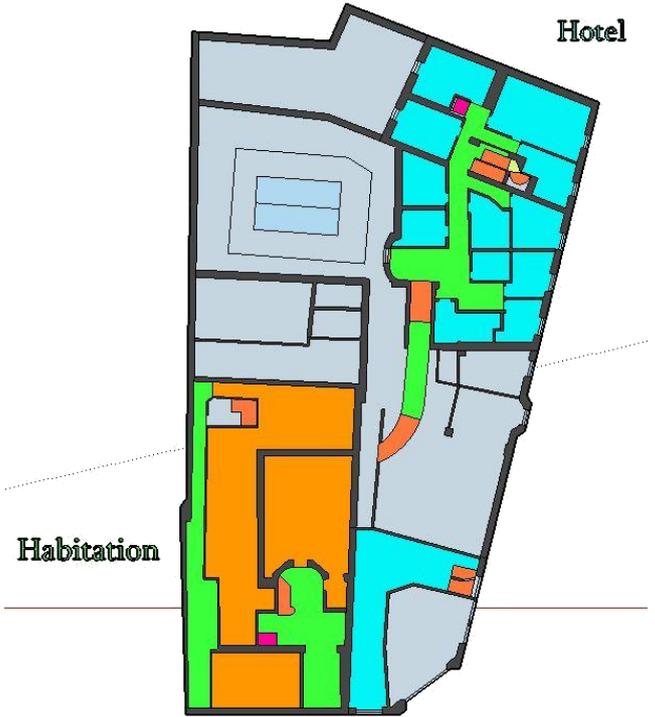
- 73 rue de Bayard
- 73 bis rue de Bayard

RDC



Rez-de-chaussée

Entresol



Entresol

1er

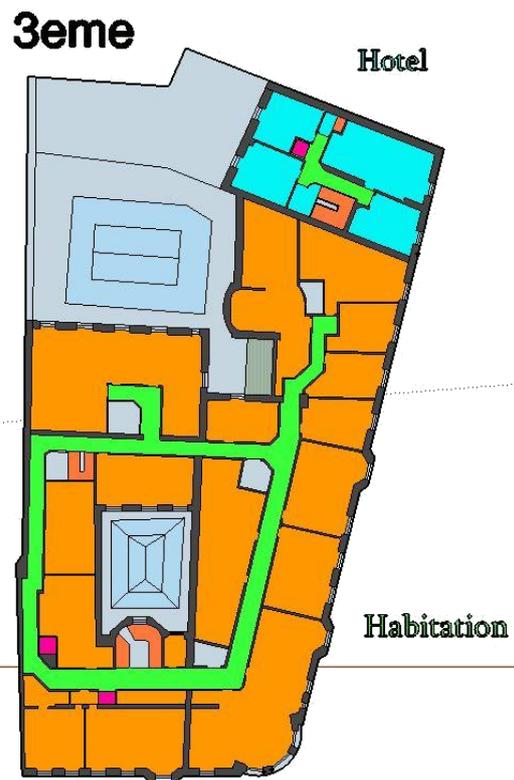


1^{er} étage

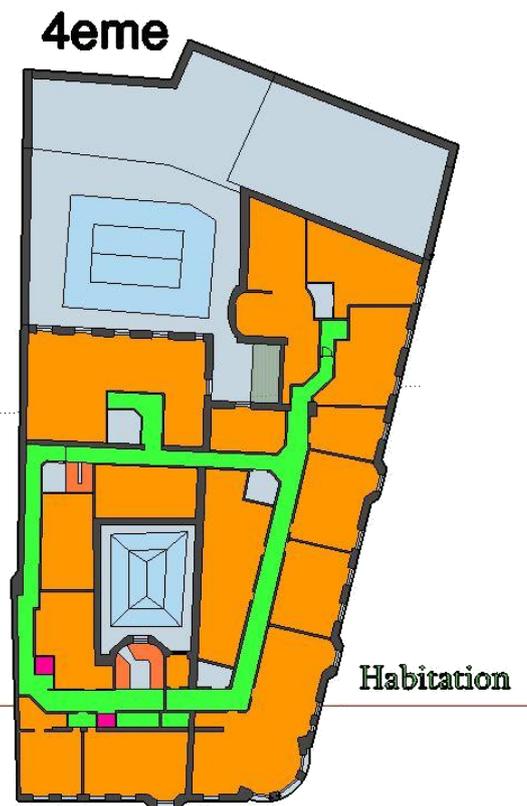
2eme



2^e étage



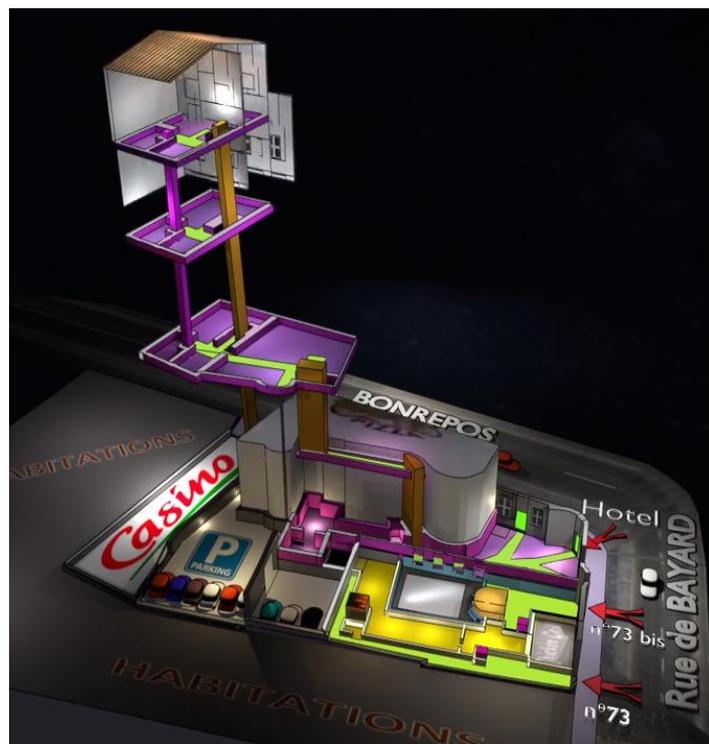
3^e étage



4^e étage



Partie habitation



Hôtel Le Bristol

4. Analyse des événements

□ ALERTE

Le jeudi 10 janvier 2019 à 02h41, le CTA reçoit de nombreux appels (≈ 50) pour signaler un feu au 73 bis rue de Bayard à Toulouse.

Lors des appels, les requérants, situés à l'intérieur du bâtiment mais également au niveau des rues bordant le groupe d'habitation, précisent qu'il y a des flammes qui s'échappent sans en préciser unanimement la localisation. Certains signalent que le feu est au 1^{er} étage et qu'il se propage par un puits de jour. D'autres précisent qu'il se situe sur le toit. De plus, les opérateurs ne savent pas si c'est un hôtel ou un bâtiment d'habitation. Lors des différents appels, les opérateurs du CTA donnent des conseils aux résidents de l'immeuble qui commencent à paniquer.

Le CTA donne par radio au FPTL Lougnon plusieurs informations :

- Il y a de nombreux appels
- Pas de connaissance sur l'origine de l'incendie
- Notion de feu ayant percé en toiture et de communs enfumés
- C'est un bâtiment conséquent (au moins 20 appartements).

D'autres appels parviennent au CTA apportant des précisions :

- Des résidents prêts à sauter dans une cour intérieure
- Une personne a sauté dans un patio intérieur
- Une fenêtre du 4^e étage a explosé et est tombée sur un matelas. Ce dernier s'est embrasé.

Lors du transit, au niveau de l'angle boulevard de Strasbourg – rue de Bayard, le chef d'agrès du FPTL voit une lueur de flammes sur les toits au fond de la rue côté impair et en informe le CTA.

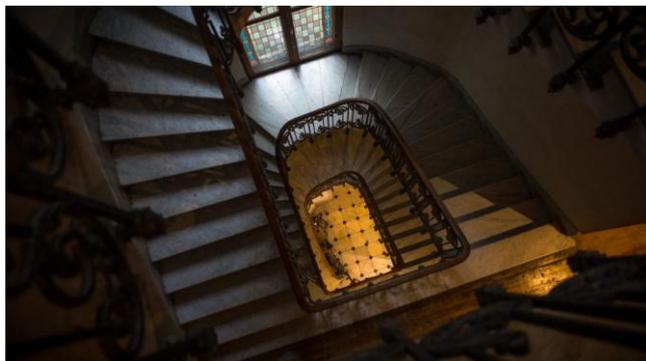
□ RECONNAISSANCE ET PREMIÈRES ACTIONS

À 02h55, le FPTL Lougnon se présente sur les lieux juste à côté d'un poteau incendie au n°71. L'hôtel Régina est un bâtiment connu des sapeurs-pompiers du CSP Toulouse-Lougnon, ils ont l'habitude d'y aller pour des secours à personnes. Il y a 3 accès possible pour ce même bâtiment.

Un regroupement de personnes s'est formé sans lien avec le feu. Le chef d'agrès commence sa reconnaissance par un questionnement et la recherche d'un témoin fiable. Une dame s'annonce à lui et l'amène au 71. Il s'y rend avec son 2^e binôme et voit du 4^e étage un feu de combles dans le bâtiment contigu. Après des difficultés pour contacter le chef de groupe par radio, il décide de se rendre dans le bâtiment voisin concerné.

Lors de sa reconnaissance, le chef d'agrès du FPTL découvre au niveau du 73 au fond du couloir, au rez-de-chaussée, un escalier de service en bois desservant les étages. Cet escalier est surmonté à un puits de jour sous verrière. Quand il arrive au 3^e étage, il se trouve confronté à un feu en plein développement, largement ventilé et en évolution libre. Il ne voit aucune victime ni d'accès ouvert dans les différents niveaux. Il tente de contacter le chef de groupe sans succès. Il donne comme mission à son binôme de sauvegarder l'escalier et d'éviter les propagations. Pour cela, il se rend au véhicule pour établir une ligne d'attaque. Lors de sa descente, des matériaux tombent, le feu est violent.

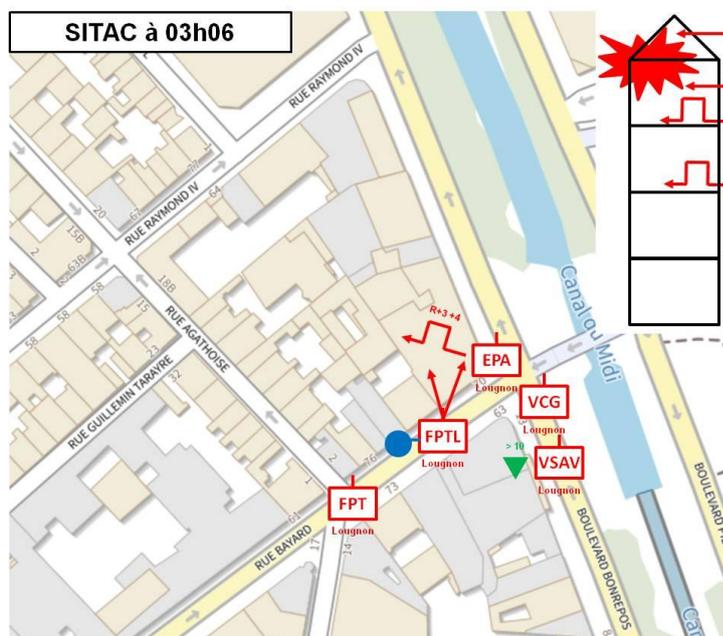
Entre temps, le conducteur a alimenté le FPTL et préparé une division mixte au pied du 73 bis. Le 1^{er} binôme resté au FPTL est interpellé par un témoin qui signale la présence de personnes dans les étages. Il le suit au 73 bis avec le sac d'attaque puis réalise une reconnaissance en passant par un escalier monumental en pierre, jusqu'au 4^e étage où il se trouve bloqué par une porte coupe-feu. Lors de leur reconnaissance, il croise un équipage de la police nationale en train de faire évacuer des personnes. Le binôme redescend au 3^e étage afin d'établir une LDV puis remonte pour attaquer le feu. Il se trouve confronté au 4^e étage complètement enfumé. Il continue sa progression vers les combles par une trappe ascenseur en partie haute découverte lors de la première reconnaissance pour accéder au toit. En progressant sur le toit avec la LDV, il découvre une partie de la toiture totalement embrasée ($\approx 70 \text{ m}^2$). Il attaque le feu au moyen de la LDV. Le feu est important, la partie embrasée progresse vers lui et s'effondre. Le binôme décide de redescendre du toit et rejoint le chef d'agrès FPT Lougnon.



Le chef d'agrès du FPT Lagnon, dès son arrivée sur les lieux, part en reconnaissance au 73 bis avec ses 2 binômes. Il croise des personnes évacuant le bâtiment qui lui précisent la présence d'un feu à l'intérieur. Il fait réaliser des reconnaissances aux 3^e et 4^e étages pour d'éventuels sauvetages par ses binômes avec une ouverture de tous les appartements. Le binôme du 4^e étage le rejoint car il n'a pas pu accéder au 4^e étage, bloqué par une porte en fer fermée. Le chef d'agrès du FPT fait ouvrir la porte. Entre temps, l'autre binôme procède au sauvetage d'une femme au 3^e étage. Après l'ouverture du 4^e étage, le chef d'agrès du FPT et son binôme constatent que les combles commencent à partiellement s'effondrer. Le binôme effectue un arrêt de propagation. Le binôme du FPTL Lagnon rejoint et reste avec le chef d'agrès du FPT Lagnon. Les missions de ces binômes seront des reconnaissances. Ils découvrent les appartements ouverts. Le binôme du FPTL Lagnon se retrouve en limite d'air, il décide donc de redescendre.

Parallèlement, l'EPA Lagnon se présente sur les lieux et se place à l'angle du boulevard Bonrepos et rue de Bayard. Au vu du nombre important de personnes se manifestant aux fenêtres, elle permet le sauvetage de 9 personnes. Ces dernières étaient bloquées dans leurs appartements à cause de la présence de fumées dans les parties communes. Une fois les sauvetages effectués, les victimes sont amenées au PRV (point de rassemblement des victimes), créé dans le hall de l'hôtel Ibis au 13 boulevard Bonrepos.

1^{er} message du chef de groupe Lagnon à 03h06 : Intervention rue de Bayard à Toulouse. Je vois Hôtel Régina, feu de cages d'escalier. 10 personnes en cours de bilan d'embalée par VSAV. Poursuivons la mise en sécurité de nombreuses personnes. Bilan provisoire : 2 victimes état grave en cours d'extraction. SMUR sur les lieux. Je demande 2 engins pompes, 1 EPA, un 2^e groupe SAP, VLOSS, EDF et GDF.



Le chef d'agrès du FPTL Lagnon, en relation avec son 1^{er} binôme, part le rejoindre dans la cage d'escalier de l'hôtel Régina. Il découvre un large escalier en marbre qui dessert directement les étages et les appartements. Sa structure est fiable même s'il est enfumé. Il n'arrive pas à atteindre son binôme mais garde la liaison radio. Il repart alors vers son binôme initial (binôme 2).

Lors de ces reconnaissances, le chef d'agrès du FPTL Lagnon a trouvé :

- Une porte métallique verrouillée au fond du couloir du RDC du 73 bis (il pense que c'est un accès à une cour intérieure)
- Des commerces en rez-de-chaussée fermés par des rideaux métalliques

À cet instant, le chef d'agrès du FPTL Lagnon prend conscience que la reconnaissance est difficile et incomplète avec des réactions immédiates limitées à la sauvegarde des cages d'escaliers afin de permettre l'évacuation du bâtiment. Le feu n'est pas visible de l'extérieur. La situation est difficilement compréhensible.

Une concertation s'établit alors entre les chefs d'agrès du FPTL et FPT Lagnon. Cette concertation, en attendant les renforts, afin d'assurer à minima la sécurité des binômes engagés, permet de réaliser la reconnaissance des appartements (levées de doutes sur des potentielles personnes réfugiées). Pour cela, ils se répartissent les secteurs :

- La cage d'escalier du 73 bis pour le FPT
- La cage d'escalier du 73 pour le FPTL.

Une rencontre se fait entre le chef d'agrès du FPTL Lagnon et le chef de groupe du véhicule léger de détection (VLD) Lagnon venu en renfort (il a été informé de victimes situées dans la cour intérieure et s'étant défenestrées). Les deux poursuivent la reconnaissance pour reconnaître toutes les faces du feu. Cette reconnaissance permet de faire un constat :

- Le feu se situe du rez-de-chaussée aux combles
- 2 victimes sont gravement blessées (elles ont sautées)
- Participation des mises en sécurité par la police
- Une femme est bloquée dans son appartement au 3^e étage (le chef d'agrès du FPTL se blesse à la main gauche lors d'un bris de fenêtre pour faire passer une échelle)
- Doute sur la présence sur des potentielles personnes réfugiées dans les appartements

2^e message du chef de groupe Lougnon à 03h28 : Je confirme mon 1^{er} message – EDF et GRDF sur les lieux. Poursuivons mises en sécurité. Bilan provisoire : 2 victimes état grave en cours d'extraction. SMUR sur les lieux. Je demande CEAR et mission drone.

❑ ARRIVÉE DES RENFORTS

Le FPTL Vion se rend au point de transit, rue de Bayard et prend contact avec l'officier transit. Ce dernier lui donne le canal tactique pour se rapprocher du 1^{er} chef de groupe. Il se stationne rue de Bayard angle rue Lafon (cf. SITAC de 03h25). Le chef d'agrès se rend à pied rejoindre le 1^{er} chef de groupe et le chef d'agrès du FPTL Lougnon.

Le chef d'agrès du FPTL Vion se met à la disposition du chef d'agrès du FPTL Lougnon (ils resteront tous les deux ensemble jusqu'à leur relève). Ce dernier demande la récupération de la LDV de son 1^{er} binôme (la LDV avait été perdue dans le feu) et la préservation de l'escalier en bois du 73 ainsi que la mise à disposition d'un binôme de sécurité. Les 3 binômes (2^e binôme du FPTL Lougnon et les 2 binômes du FPTL Vion) assurent l'attaque du feu au 1^{er} étage et la préservation de l'escalier. Un binôme du groupe d'exploration de longue durée (GELD) complète le dispositif en assurant la sécurité.

Un point de situation est entrepris avec le chef de groupe Lougnon.

Le feu continue à se propager dans les puits de jour, dans les planchers, dans les gaines techniques occasionnant des chutes de matériaux du fait de la conception et de la vétusté de l'immeuble.



Plusieurs difficultés sont rencontrées :

- Découverte d'impasses après ouvertures de rideaux métalliques des commerces du rez-de-chaussée
- Réserve du restaurant « O Chicken Grill » enfumée
- Du mobilier dans certains couloirs bloquant l'accès à des pièces au R+2
- Des locaux inaccessibles aux 1^{er} et 2^e étages car des panneaux de bois remplacent les portes
- Des planchers en feu, certains présentant des trous (2 m de diamètre pour l'un) au 1^{er} étage
- Escalier en bois en feu
- Effondrement de certaines parties d'étages, obligeant des binômes à trouver des zones de replis
- Présence et/ou absence de fumées à différents niveaux

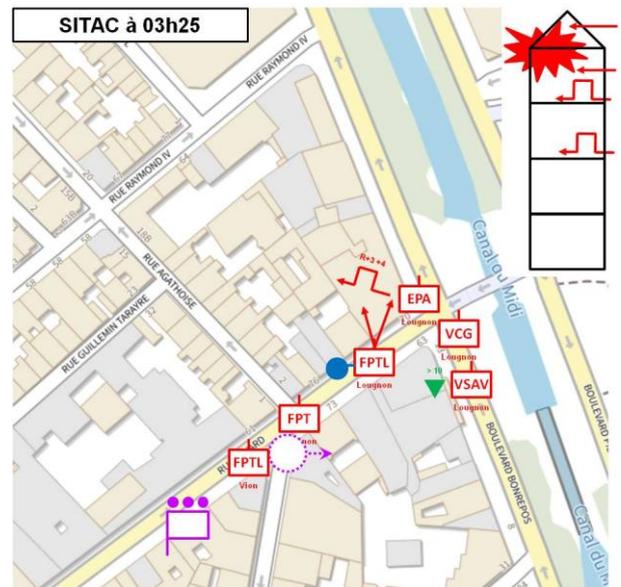
Vers 03h15, le PCC Vion arrive angle rue de Bayard et boulevard Bonrepos. Après une concertation rapide avec le 1^{er} chef de groupe, le PCC est installé au 60 rue de Bayard.

À 03h22, le GELD (6 GELD 1 + 2 GELD 2) arrive au point de transit et se met en relation avec le chef de groupe Lougnon. Il assure la sécurité des binômes déjà engagés.

Parallèlement, d'autres missions sont réalisées : reconnaissances dans des appartements et arrêt de propagation avec la lance canon de l'EPA.

À 03h25, le reste du 2^e groupe incendie arrive au point de transit (rue de Bayard angle rue Lafon). Ne trouvant personne, le chef de groupe essaye de rentrer en contact par radio avec l'officier point de transit. Ce dernier se trouve au PRV. Au fur et à mesure que le temps passe, il est demandé un engin pompe au niveau du boulevard Bonrepos puis une EPA. Le chef de groupe incendie 2 se trouve au niveau du point de transit sans aucun véhicule et se met à disposition du PCC Vion.

L'EPA Lougnon est déplacée face au 15 boulevard Bonrepos pour mettre en œuvre une lance canon afin d'arrêter la propagation et diminuer l'intensité du feu. En même temps, le chef d'agrès de l'EPA reçoit l'ordre de trouver un accès au parking intérieur situé sous la verrière. Après reconnaissance, il s'agit du parking d'un hôtel voisin. Il procède à son ouverture et observe que plusieurs voitures sont totalement embrasées. Il en rend compte au chef de groupe. Le FPT Vion est missionné afin de réaliser l'attaque au moyen d'une LDV.

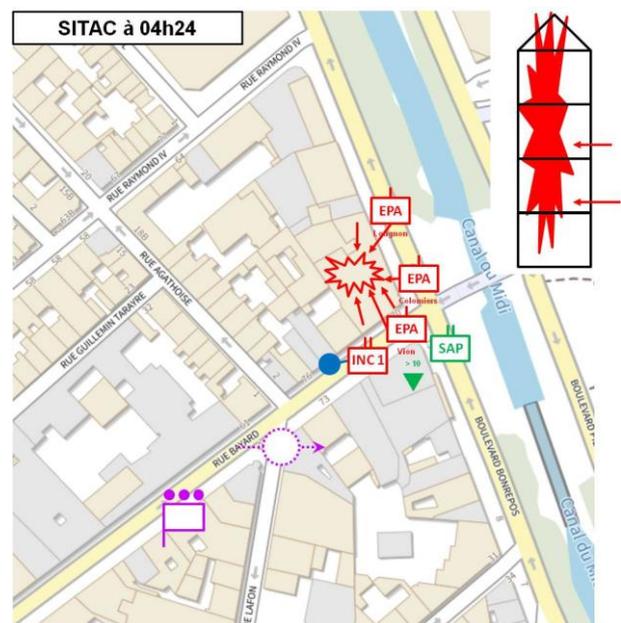


❑ ACTIVATION DU PCC

1^{er} message du PCC Vion à 04h14 : PCC activé au 60 rue de Bayard. COS : Chef de site. Je demande 4 VSAV supplémentaires, accès Pierre Sémard. Se rendre au PRV.

2^e message du PCC Vion à 04h24 : PCC activé, 3 LDV de plain pied, 2 LDV 1 000 sur EPA. 2 UA et 4UR. Reconnaissance en cours. Je suis angle rue Bayard angle boulevard Bonrepos.

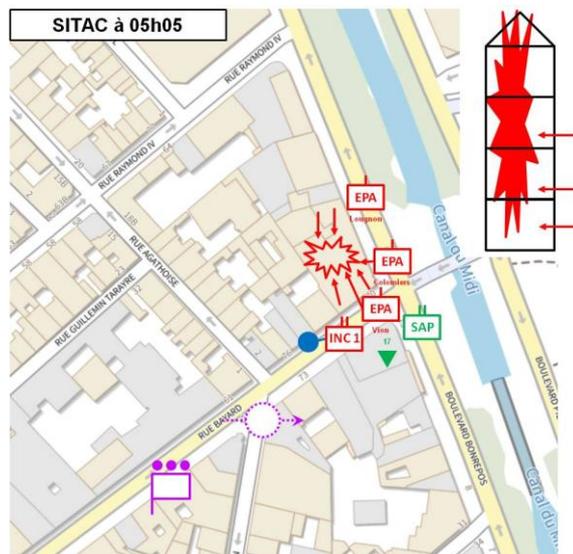
Message formalisé à 04h30 : Je vois un violent feu d'escalier dans un bâtiment d'habitation R+4. Actuellement : 2 victimes UA évacuées sur Purpan, 2 victimes UR au PMA. Je prévois un risque de propagations importantes vers immeubles et hôtels. Je fais 3 lances sur échelle, 3 sur communications existantes, SINUS activé, organisation NOVI en place, poursuivons reconnaissances. Point de transit rue de Bayard. PMA angle rue de Bayard boulevard Bonrepos.



Le chef d'agrès de l'EPA Lougnon fait un point de situation avec son personnel. La lance canon est devenue inefficace et la LDV du FPT Vion située au niveau du parking n'est plus en action malgré le feu de voitures persistant. Il observe au dessus des voitures la présence d'une verrière entourée d'une couronne de béton à l'aplomb des murs. Il remarque donc un risque d'effondrement. Il fait déplacer la LDV pour reprendre l'extinction en donnant comme consigne d'être vigilant sur ce risque. Cette action permet de réduire l'intensité du foyer. Les voitures sont ensevelies par un tas de gravats qui ne permet pas d'obtenir l'extinction complète. Puis l'EPA Lougnon est utilisée comme moyen d'accès pour mettre en place une LDV à l'intérieur du 2^e étage. Une 2^e LDV est établie par le FPT Vion. Pour y parvenir, les personnels ont également pour mission la création de trouées d'extinction à l'aide d'une tronçonneuse.

À 04h41, le PCC de Muret-Massat arrive sur les lieux.

3^e message du PCC Vion à 05h05 : Intervention pour feu de bâtiment rue de Bayard angle boulevard Bonrepos à Toulouse. Feu non encore maîtrisé, le risque de propagation reste important, certains communs sont coupés. Hôtel Le Bristol totalement évacué. Bilan victime provisoire : 2 UA évacués, 15 UR. Je fais pénétration par les façades, 4 LDV par communications existantes, 2 LDV sur échelles. Je demande 1 GINC pour relève des premiers personnels engagés + 1 groupe ALIM, Lancelot prend le COS.



Le 1^{er} binôme du FPTL Lougnon ayant changé les bouteilles d'air de l'ARI remonte jusqu'au 2^e étage. Le feu s'est propagé rapidement, à cause des fumées, du 3^e au 4^e étage les rendant inaccessibles. Il établit donc une autre LDV avec comme mission l'attaque du feu au 2^e étage gauche. Le feu est virulent. Le binôme tente d'éteindre le feu s'étant propagé sur plusieurs appartements avec un plancher qui brûle. Sans aucun résultat, le 1^{er} binôme se replie. Le pied du chef d'équipe passe à travers un plancher. Aussi, après dégagement le binôme descend au 1^{er} étage pour accéder à la cour intérieure. Une explosion se fait entendre au 4^e étage. Le binôme se replie de nouveau. À cet instant, le chef d'équipe passe une nouvelle fois à travers le plancher et se trouve coincé au niveau du bassin. Il est sorti par ses collègues présents à proximité. Il est amené au PRV. Il présente des bleus et des contusions.



Vue du drone à 05h12

Le PRV, situé dans le hall de l'hôtel Ibis récupère plusieurs victimes. Des journalistes de BFM TV, arrivés sur place, commence à filmer à l'intérieur du PRV. Ils sont invités à sortir. Ils reviendront 2 heures plus tard. Des sapeurs-pompiers engagés dans les phases d'attaque viennent également dans le PRV se reposer et se restaurer.



Entre temps, Le PCC s'organise et passe en PC de site. Il active les fonctions Actions, Rens, Moyens, Off SIC. Un officier renseignement terrain est également désigné. Le 2^e PCC est utilisé pour accueillir les autorités et les médias. Cela permet au 1^{er} PC de limiter le bruit. La communication aux médias est assurée par le COS et le chef PC.

Une organisation est arrêtée :

- Directeur des secours incendie :
 - 2 secteurs géographiques : Bayard et Bonrepos
 - 1 secteur fonctionnel : alimentation
- Directeur des secours médicaux :
 - PRV
 - Ramassage
 - PMA
 - Évacuation
 - Centre de regroupement des impliqués
 - Zone SSO au niveau de la rue Bayard



4^e message du PCC Vion à 05h40 : Intervention pour feu de bâtiment rue de Bayard angle boulevard Bonrepos. Le feu concerne une surface au sol de 600 m² par niveau. Le feu a percé en toiture. Effondrement de planchers partiels. L'hôtel Le Bristol impacté par les fumées. Je prévois une évolution défavorable de l'effondrement de la structure. Je fais 2 secteurs : 1 secteur incendie, 2 sous-secteurs d'attaque et sous-secteur d'alimentation avec 4 LDV par communications existantes + 2 LDV sur échelle – 1 secteur SAP, bilan provisoire : 2 UA et 17 UR transportées, 60 impliqués pris en charge par la Mairie dans le complexe Léo Lagrange. Je confirme la demande de relève et je demande un SDE 3. Pour information complémentaire, 2 SP blessés en cours de bilan.

À 06h15, le chef d'agrès du FPTL Lougnon, s'étant coupé à la main, est pris en charge au PRV et est transporté aux urgences du CHU Purpan. Le chef de groupe de la VLD le remplace en tant que chef d'agrès au FPTL Lougnon.

5^e message du PCC Vion à 06h30 : Suite à intervention pour feu de bâtiment rue de Bayard angle boulevard Bonrepos, 1 secteur incendie poursuit reconnaissance, 1 secteur SAP, bilan provisoire : 19 victimes – 2 UA transportées au CHU Purpan – 17 UR : 8 UR transportées au CHU Purpan, 1 UR transportée au CHU Ranguel, 4 UR parties par leur propre moyen, 4 UR sur place. 72 personnes impliquées prises en charge et transportées par bus TISSEO au complexe Léo Lagrange. 2 SP blessés : le chef d'agrès FPTL Lougnon au CHU Purpan, le chef d'équipe du 1^{er} binôme du FPTL Lougnon soins sur place. La Mairie va prendre un arrêté de péril imminent. SDE 3 sur les lieux.

Rajout au message à 06h47 : 3 SP blessés en UR dont 1 évacué à Purpan.

6^e message du PCC Vion à 06h50 : L'ensemble des moyens restent sur place. Une relève de personnels doit être effectuée pour l'ensemble des agents par centre de secours. Vion : 18 SP, Rouffiac : 5 SP, Lougnon : 16 SP, Muret : 7 SP, Buchens : 8 SP, Colomiers : 12 SP. L'équipe GELD reste sur les lieux, sa relève doit également être gérée.

Suite à l'effondrement de l'escalier en bois, il est recherché d'autres points d'attaque. Pour cela, une équipe s'engage au 71 rue de Bayard, à la résidence « Le Clos du Prince ». Il accède à la toiture via un velux et une échelle parisienne. Cette reconnaissance permet d'identifier un point d'attaque. Malgré un accès difficile, la progression est possible au moyen d'un lot de sauvetage. Ce point d'attaque est confirmé par une reconnaissance au moyen de l'EPA.



Point de vue



Vision vers 06h



❑ RELÈVE DU PERSONNEL

7^e message du PCC Vion à 07h15 : Je prévois un risque de propagation horizontale sur le secteur sud-est. Je fais un arrêt de propagation horizontale vers l'hôtel. Reconnaissance en cours sur le secteur Nord-ouest. Relève des personnels en cours. Préfet et Dircab sur les lieux. Je renvoie le VSAV 3 Lougnon et le VSAV Grenade. GELD désengagé.

8^e message du PCC Vion à 08h00 : Feu circonscrit. 1 secteur SAP - bilan provisoire de 20 victimes : 2 UA transportées au CHU Purpan, 18 UR – 6 UR transportées au CHU Purpan, 1 UR transportée au CHU Rangueil, 2 UR transportées à la clinique Ducing, 4 UR parties par leur propre moyen, 7 UR soins sur place. Je renvoie le VSAV St-Jory.

Message du CODIS au PCC Vion à 08h10 : Bilan des 2 victimes UA : **Victime 1** M.----- 39 ans avec fracture vertébrale et fracture ouverte tibia péroné ; **Victime 2** M.----- 31 ans avec fracture fermée tibia péroné + fracture L2 + sacrum + pneumomédiastin et contusion pulmonaire. Les deux victimes sont de nationalité tunisienne et ont été transportées sur les urgences du CHU Purpan.

❑ BAISSÉ DU FEU EN INTENSITÉ



Vue du drone à 08h24



Vue du drone à 08h41

9^e message du PCC Vion à 09h14 : Je suis rue de Bayard angle boulevard Bonrepos commune de Toulouse pour feu de bâtiment, je vois une diminution en intensité du foyer principal. Je prévois un risque de propagation horizontale ainsi qu'un risque d'effondrement bâtementaire. Je fais une organisation du chantier selon 3 secteurs : secteur 1 INC composé de 2 groupes incendie et d'un groupe alimentation, secteur 2 SAP composé d'un PMA et d'un groupe SSO, secteur 3 Logistique composé de la CEAR Rouffiac. Concernant le risque d'effondrement, présence d'un SDE 3 sur les lieux.

10^e message du PCC Vion à 10h02 : Je suis rue de Bayard angle boulevard Bonrepos pour feu de bâtiment R+4 commune de Toulouse. Je vois un feu non maîtrisé dont l'intensité diminue grâce à l'action des lances. Risque de propagation horizontale toujours présent dans le bâtiment concerné ainsi qu'un risque important d'effondrement. Je fais une sectorisation en 3 sous-secteurs incendie appuyés par la CEAR, CESDMF, mission drone et CT SDE. Actuellement, 7 LDV par les communications existantes + 2 LDV sur EPA. L'alimentation principale se fait sur le canal du midi. Je désactive le secteur médical en gardant seulement l'échelon SSO. Je laisse le COS à Merlin Lougnon.



Vue du parking à 11h21

□ FEU MAÎTRISÉ – RECHERCHE DE VICTIMES ÉVENTUELLES



Vue du drone à 12h15

11^e message du PCC Vion à 12h28 : Je suis rue de Bayard angle boulevard Bonrepos commune de Toulouse pour feu d'immeuble R+4, en présence d'un feu maîtrisé. Actuellement, 6 LDV en manœuvre par intermittence sur les secteurs incendies Bayard et Bonrepos. Reconnaissance au 4^e étage réalisée pour recherche d'éventuelles victimes : RAS. Evaluation du risque effondrement en cours par CT SDE. Actuellement sur les lieux : EPC Vion, FPTL Lougnon, FPT Lougnon, EPC Colomiers, EPC Lougnon, FPT Colomiers, FPTL Vion, VSAV Lougnon, CAEGC Colomiers, mission d'appui drone ainsi que VLOSS. Je libère l'EPC Lougnon. Je demande l'équipe cynotechnique sur les lieux pour 14h. Organisation des relèves en cours réalisée conjointement avec le CODIS en lien avec les CIS.



Vue du drone à 13h10



Vue du drone à 13h57

❑ DÉBUT DE LA PHASE DE DÉBLAI

À 13h, le chef de site bis relève le chef de site en tant que COS. Un point de situation et une passation de consigne s'effectuent. Après reconnaissance, les actions entreprises consistent à agir sur des foyers partiels par intermittence et à procéder à des relevés de points chauds à la caméra thermique.

Des résidents commencent à revenir sur les lieux pour tenter de récupérer leurs effets personnels. Ils se présentent au PCC. Ils sont invités à rejoindre le complexe Léo Lagrange pour une prise en charge par les services de la mairie de Toulouse. Il est demandé à la police nationale et à la police municipale de surveiller l'accès à la zone dans un premier temps. Puis, le syndic de la copropriété en liaison avec la DSCRM prépare la mise en place d'une surveillance par une société privée pour la nuit.

12^e message du PCC Vion à 14h04 : *Le COS est laissé au chef de site bis. Je confirme les messages précédents. 2 actions complémentaires : reconnaissance cynotechnique et SDE pour recherche de victimes éventuelles ; traitement des foyers résiduels.*

Engagement équipes cynotechnique (3 binômes présents) avec engagement CT SDE en parallèle pour recherche de victimes qui n'auraient pas été recensées ou signalées ainsi qu'inspection par CT SDE pour sécurisation des chantiers. Déblai, surveillance, dégarnissage en cours des planchers et traitement des foyers résiduels tout en assurant la sécurité des personnels. Je vais procéder à un allègement des moyens en ne conservant qu'un FPT et une EPA par secteur incendie (2). Je demande contact et responsable Mairie de Toulouse pour d'éventuels hébergements suite à des présentations spontanées de personnes se signalant résidents (2). Je fais procéder à la réhabilitation des personnels et au reconditionnement des matériels (FPT Lougnon, EPA Lougnon, FPT Colomiers et CAEGC) et les libère dès que possible. Je laisse le COS au chef de site bis.

Afin de faciliter l'extinction, il est envisagé comme idée de manœuvre de déblayer la zone d'effondrement de l'immeuble dont l'accès est possible depuis le boulevard par le parking de l'hôtel Ibis sous verrière. Cette idée n'est possible qu'avec le recours d'une mini-pelle (hauteur limitée au niveau de l'accès parking) et la mise en place d'une noria de plusieurs bennes depuis le boulevard. Après concertation avec la DSCRM, cette dernière se déclare incompétente pour trouver les moyens nécessaires à cette opération. Un contact avec l'astreinte de la DDT 31 s'effectue. Ce dernier, par l'intermédiaire de la base « Parade », est en mesure d'apporter le support technique pour le lendemain matin.

En parallèle, les équipes du sauvetage-déblaiement procède à une recherche de victimes dans les décombres au moyen des équipes cynotechniques. Cette recherche s'avère négative. La consolidation d'un plancher est réalisée afin de faciliter et permettre le déblai en sécurité. Un contrôle de stabilité au télémètre laser est effectué sur le mur de la résidence « Le Clos du Prince » au 71 rue de Bayard, site mitoyen de la zone sinistrée. Ce test ne révèle pas de fragilité sur le mur.

□ PHASE DE SURVEILLANCE

13^e message du PCC Vion à 18h00 : La surveillance de l'accès aux bâtiments sinistrés va être assurée par 2 ADS : 1 sur la rue de Bayard et le second sur le boulevard Bonrepos. Je demande à ce que qu'un dispositif d'extraction et d'évacuation des déblais (mini-pelle + benne) soit recherché pour une mise en place demain vers 08h30/09h, ceci afin de finaliser l'extinction au niveau de l'immeuble effondré (accès par boulevard Bonrepos). Ce soir, au moment d'effectuer la relève des engins présents (19h), les véhicules seront stationnés de façon à libérer une voie de circulation sur le boulevard Bonrepos. Enedis a procédé à la réalimentation de la résidence « Le clos du prince » au 71 rue de Bayard. Après concertation et compte-tenu des difficultés à organiser l'opération de déblai envisagée demain matin côté boulevard Bonrepos, il est convenu de maintenir les actions d'extinction par intermittence. L'option de dégagement des décombres sera envisagée le cas échéant demain matin, selon l'importance des fumées et points chauds persistant. Un contact avec la DDT 31 est néanmoins effectué dès ce soir pour voir la faisabilité de la manœuvre demain. Rue de Bayard ré-ouverte à la circulation sur une voie (montante sens ville vers gare). Une seule voie (bus) encore occupée par nos engins.

Compte-tenu des contraintes, la solution du déblai n'est pas retenue et il est préféré une surveillance permanente (contrôles des points chauds à la caméra thermique et visuels sur la présence de fumerons) avec des actions de refroidissement par intermittence au moyen des lances. Autre contrainte : la rue de Bayard est essentielle pour les transports en commun (réseau TISSEO) desservant la gare Matabiau.

14^e message du PCC Vion à 19h35 : Tous les moyens prévus pour la relève sont sur place: FPT Lougnon, EPA Lougnon, chef de groupe Lougnon, VEV Vion. Mission : surveillance et extinctions de petits foyers si nécessaire. Je renvoie le dispositif SAP (VLOSS et VSAV Lougnon). Je maintiens le PC rue de Bayard avec 1 officier. Ce dernier assure le COS. Prochaine relève à 1 heure du matin, deuxième à 4h. Une troisième relève sera assurée à 7h30. Le chef de site bis se rendra au point de situation de 7h30.

À 19h50, le CODIS est désactivé.

À 20h, le dispositif de surveillance est réduit, un seul engin-pompe reste sur les lieux. Les 2 établissements et l'alimentation sur les 2 points d'eau les plus proches sont maintenus en place. La consigne de ne pas s'engager au-delà des limites matérialisées par de la rubalise (risque d'effondrement de planchers) est donnée aux personnels restant sur place.

15^e message du PCC Vion à 20h57 : Après reconnaissance par CDG Lougnon + chef d'agrès FPT + CDG descendants, avons repéré 4 points chauds constitués de braises et fumerons, des débris continuent de chuter. Consignes ont été données de n'engager personne sans l'accord du chef de groupe et consignes données aux agents de sécurité d'interdire l'accès au bâtiment à toute personne. Une seconde ronde sera effectuée à 22h.

16^e message du PCC Vion à 22h15 : Suite à des reconnaissances effectuées en toiture par CDG et chef d'agrès EPC au moyen de l'EPC, pas de nécessité de maintenir sur place l'EPC Lougnon, je renvoie disponible celle-ci. Mettons en place un groupe électrogène du VEV pour éclairage du site, jerricanes de carburant laissés sur place le FPT Lougnon est chargé de maintenir en fonction le dispositif d'éclairage, je renvoie libre appel le VEV Vion.

Vendredi 11 janvier

17^e message du PCC Vion à 00h21 : Suite à reconnaissance, 5 débuts de reprise de feu découverts et éteints au moyen de LDV + déblai. Principaux points chauds dans les décombres au RDC, reconnaissance complète du bâtiment effectuée, RAS pour le reste du bâtiment, prochaine ronde prévue à la relève.

18^e message du PCC Vion à 01h35 : Après reconnaissance et prise de consignes CDG Lougnon relève 01h/04h, une reprise de feu au niveau de la verrière côté Bonrepos au niveau du parking voitures : une lance en manœuvre. RAS sur les autres points chauds et dans le reste du bâtiment.

19^e message du PCC Vion à 02h46 : Ronde au feu effectuée dans l'ensemble du bâtiment, foyer principal éteint au niveau de la verrière. RAS dans l'ensemble du bâtiment, aucune lance en manœuvre.

20^e message du PCC Vion à 05h00 : Ronde effectuée dans l'ensemble du bâtiment, traitement de points chauds au niveau de la verrière sur la partie effondrée du bâtiment sinistré. RAS sur le bâtiment rue de Bayard, nouvelle ronde prévue à 6h.

Vers 07h00, lors de l'arrivée du chef de groupe Lougnon de relève sur les lieux, il note encore la présence, sur le pont de la gare, des journalistes de BFM TV.

À 07h30, un point de situation est effectué entre les COS descendant et montant. Il est décidé la poursuite de la mission de surveillance. De plus, les 2 agents de sécurité encore présents sur les lieux sont maintenus en place, en accord avec leur commanditaire, en attente que les accès soient rendus inaccessibles physiquement et que l'arrêt de péril imminent soit mis en œuvre.

21^e message du PCC Vion à 07h30 : Après reconnaissance et prise de consignes du CDG Lougnon, FPT Lougnon et off moyen Vion, il reste des points chauds qui seront traités à la levée du jour.

22^e message du PCC Vion à 09h30 : Points chauds en cours de traitements par FPT Lougnon. Le syndic fait procéder à la fermeture des accès par un serrurier. Un double des clés a été donné au CDG Lougnon. Les 3 ERP concernés par le sinistre ne peuvent pas reprendre leur activité.

23^e message du PCC Vion à 11h21 : Un agent de la DSCRM est passé sur les lieux, l'accueil et l'information des occupants de l'immeuble sont réalisés au gymnase Toulouse Lautrec, 24 impasse Barthes à Toulouse. Le Déblai se poursuit par FPT Lougnon. Drone sur les lieux.

24^e message du PCC Vion à 13h05 : Après reconnaissance avec le drone, un très léger fumeron subsiste sur une toiture au niveau d'une poutre dans la partie brûlée. A cet endroit, la toiture est complètement brûlée et inaccessible. Les moyens rentrent à leurs centres respectifs. Une ronde sera réalisée à 16h. Nous avons été informés par un requérant du 71 rue Bayard de la présence d'eau claire dans le parking R-1 sur une hauteur de 5 cm. Il fait le nécessaire auprès de son syndic. Le bâtiment sinistré a été fermé par un serrurier dépêché par le syndic du 73 rue Bayard.



25^e message du PCC Vion à 15h18 : Ronde de feu effectuée dans l'ensemble du bâtiment. Foyer principal éteint au niveau de la verrière, RAS dans l'ensemble du bâtiment, aucune lance en manœuvre.

26^e message du chef de groupe Lougnon à 18h54, le vendredi 11 janvier : À l'adresse indiquée, après reconnaissance avec le personnel du FPTL Lougnon avec la caméra thermique à l'intérieur et extérieur des différents bâtiments impliqués, pas de point chaud relevé. Feu éteint. 1 vigile garde l'établissement jusqu'à 06h du matin. Le relai sera pris par les employés de l'établissement. Le serrurier consolide la fermeture des différents accès après plusieurs tentatives de pénétration. **Fin d'intervention retour au CIS.**

Éléments favorables

- Escalier en marbre ;
- De nombreuses portes d'appartement fragiles ;
- 2 points d'eau incendie à proximité + canal du midi ;
- Proximité d'hôtels pour réaliser un PRV ;
- Présence de la police.

Éléments défavorables

- Escaliers en bois non encloisonné / non désenfumé ;
- Présence de portes métalliques ;
- Structures intérieures en bois ;
- Des grandes longueurs de couloirs non recoupées ;
- Cheminements compliqués, ajout de cloisons anarchiques ;
- Puits de jour communiquant avec le parking et les étages inférieurs ;
- Imbrication des différents bâtiments et superficie concernée ;
- Vent.

5. Analyse

5.1. Analyse de la gestion opérationnelle

❑ Prise d'appel

ACTIONS ENGAGÉES	EFFETS PRODUITS	OBSERVATIONS
Le CTA reçoit de nombreux appels.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les opérateurs CTA se filtrent et traitent les appels. ➤ Certaines informations se perdent (confirmation par l'écoute des bandes). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le ratio appels / opérateurs est défavorable comme sur toute intervention d'envergure. ➤ Événement survenant dans un moment calme au milieu de la nuit au niveau du CTA/CODIS.
Les opérateurs donnent des consignes de sécurité aux résidents lors des appels. 	Les résidents restent dans leurs appartements.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le conseil est un rôle important du CTA ; ➤ Il n'y a pas de recensement des personnes ayant appelé et bloquées chez elles. 
Après la prise d'appel, l'opérateur engage la grille de départ prévue pour un feu de locaux communs.	Déclenchement de 2 FPT, 2 EPA, 1 CDG, 1 VSAV.	Le groupe COMCOL n'a pas été déclenché avec le départ type. 
Le CTA reçoit plusieurs appels avec de nombreuses informations : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des résidents prêts à sauter ; ➤ Une victime dans un patio intérieur ; ➤ Bâtiments importants ; ➤ Feu ayant percé en toiture ; ➤ Communs enfumés ; ➤ Feu au 4^e étage. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le CTA donne des informations complémentaires lors du transit par radio au primo-intervenant. ➤ Le CTA engage le groupe COMCOL et un groupe SAP en anticipation à 02h53. 	

❑ Gestion des nombreux appels :

Le centre de traitement des alertes est le point d'entrée essentiel de tout début d'intervention. Les requérants sur place sont des indicateurs précieux et les « premiers yeux » du CTA. De plus, le CTA au fur et à mesure d'un événement d'ampleur « subit » (réception de nombreux appels).

Pour cela, comme le rappelle le GDO - *Exercice du commandement et conduite des opérations* (p.44), le centre de traitement des alertes doit pouvoir comprendre et analyser la problématique « en aveugle ». A ce titre, l'opérateur du CTA doit identifier des signaux faibles pour construire et affiner son analyse.

De plus, le GDO - *Interventions sur les incendies de structures* précise dans la section III – Préparation à la mission opérationnelle (p.58) dans la partie 3.1 - Outils aide à la prise de décision, précise que la qualité des prises de renseignements initiales et leur traitement constitue l'une des clefs du succès de l'intervention. Cette collecte d'informations pourra être utile au 1^{er} COS. La qualification de l'évènement est primordiale pour déclencher le premier train de départ.

La mise en place d'une organisation de gestion des nombreux appels peut permettre de ne pas les subir et de pouvoir récupérer le maximum d'informations afin d'analyser la situation et permettre d'anticiper les moyens nécessaires. Les informations obtenues doivent être synthétisées et données au 1^{er} COS.

❑ **Départ type :**

Le groupe COMCOL est associé au départ type pour un feu de locaux communs (Cf : annexe 2 du règlement opérationnel). Dans l'usage, le CTA ne le déclenche pas systématiquement. Des critères d'appréciations devraient être définis pour déclencher le groupe COMCOL sans pour autant les associer à un départ type, une qualification d'une intervention ou un volume de départ.

Au même titre pour les déclenchements de l'officier de sécurité et le soutien sanitaire, des critères d'appréciations doivent être définis (protection de nos personnels).

❑ **Compréhension bâimentaire**

ACTIONS ENGAGÉES	EFFETS PRODUITS	OBSERVATIONS
Engagement de binômes par les accès : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 73 et 73 bis rue de Bayard ; ➤ Entrée de l'hôtel le Bristol ; ➤ Entrée du parking au niveau du boulevard Bonrepos ; ➤ Entrées des commerces. 	Difficultés de compréhension de : <ul style="list-style-type: none"> ➤ La distribution intérieure du bâtiment ; ➤ L'emboîtement des différentes parties du bâtiment ; ➤ Différents vecteurs de propagation du feu ; ➤ La dimension du feu. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une superficie au sol de 1 650 m² ; ➤ Les étages ne sont pas identiques ; ➤ Présence d'un hôtel dans la partie habitation ; ➤ 3 patios intérieurs ; ➤ 6 puits de jour ; ➤ Un parking au rez-de-chaussée
Équipe drone engagée	Vue du dessus du bâtiment	
Mise en place d'un officier renseignement terrain	Amélioration de la compréhension bâimentaire	

Le bâtiment sinistré est particulièrement difficile à comprendre (cf. les items ci-dessus). Cependant, il est important pour le COS d'appréhender rapidement l'environnement du sinistre afin de pouvoir organiser sa stratégie opérationnelle et anticiper sur l'évolution de l'incendie. Pour cela, le COS s'appuie sur la situation tactique (SITAC) établie par l'officier « RENSEIGNEMENT ». Celle-ci se traduit par un schéma simplifié décrivant la zone d'intervention et ses caractéristiques, les moyens engagés/prévus, les actions effectuées/prévues ainsi que l'organisation du commandement (GDO - *Exercice du commandement et conduite des opérations* (p.60)). La SITAC doit faciliter la compréhension des risques, des enjeux et des actions opérationnelles en cours et à venir. Or, dans cette intervention, la SITAC soumise à la complexité bâimentaire n'a pas donné la possibilité d'avoir les différentes informations pertinentes. Elle a ainsi montré ses limites d'utilisation.

De plus, le GDO - *Interventions sur les incendies de structures* (p.64), dans le cadre de l'extraction des sauveteurs, donne un principe d'appellation des façades (système alphabétique préconisé) facilitant la localisation d'un personnel en difficulté. Cette appellation s'est avérée insuffisante. Si un des personnels avait eu besoin d'aide, il aurait été compliqué de le localiser.

Le SDIS 31 a constitué une équipe de mission d'appui de drone (MAD). Celle-ci a permis d'apporter au COS une vision « du dessus » de l'incendie. Le COS a ainsi une vision extérieure du bâtiment et des zones concernées par le feu. Mais les drones n'ont pas permis d'apporter des informations de l'intérieur du bâtiment.

Par contre, la mise en place d'un officier « RENSEIGNEMENT TERRAIN » a permis de compenser ces différentes limites d'information. Cet officier détaché de tout secteur a eu pour seule mission les reconnaissances d'accessibilité et d'analyse terrain du feu. Il a été très mobile.

La BSPP, à l'initiative de René Dosne, a depuis longtemps mis en place la fonction de dessinateur opérationnel pour répondre à cette problématique. Le GDO - *Exercice du commandement et conduite des*

opérations (p.63) aborde la notion de croquis opérationnel. Ces croquis permettent au COS de mieux comprendre l'évolution d'une problématique et ce qui est en train de se passer en regardant « à travers les murs ». Ces schémas peuvent être intégrés à la situation tactique. En fonction des ressources des SIS, la formation au croquis opérationnel peut être intégrée au plan de formation et optimiser ainsi la représentation des SITAC.

❑ **Connaissance des lieux**

ACTIONS ENGAGÉES	EFFETS PRODUITS	OBSERVATIONS
Les sapeurs-pompiers du CIS Loughon connaissaient cet immeuble.	Les primo-intervenants ont eu dû mal à comprendre le bâtiment : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plusieurs accès ; ➤ Plusieurs escaliers ; ➤ Cheminements complexes ; ➤ Couloirs en impasse ; ➤ Présence de puits de jours ; ➤ Des matelas dans les puits de jour ; ➤ Présence de patios ; ➤ Parking au rez-de-chaussée ; ➤ Des commerces au rez-de-chaussée avec des réserves 	18 interventions sapeurs-pompiers ont été réalisées dans cet immeuble du 01/01/2017 au 31/12/2018.

Intervenues plusieurs fois dans cet immeuble, les sapeurs-pompiers auraient pu saisir l'opportunité pour anticiper la connaissance des lieux et des effets potentiels d'un incendie.

❑ **Analyse de risques**

Le GDO - *Interventions sur les incendies de structures* précise dans le chapitre 2 - *section III* (p.53) que *la préparation à la mission opérationnelle commence dès l'analyse de risques et la mise en sécurité de l'installation, par le respect des mesures de prévention. La préparation opérationnelle permet à chaque acteur des secours, de mettre en œuvre les actions cohérentes et adaptés en termes :*

- *De connaissance du risque*
- *De suppression ou d'atténuation du risque.*

D'une manière générale elle concerne tous les éléments qui permettront de faciliter les actions de lutte : prévention, prévision, sensibilisation et intégration des différents acteurs en amont permettent bien souvent une amélioration de l'efficacité des secours. La prévention ayant une place toute particulière dans le sens où la meilleure des interventions est encore celle qui n'a jamais eu lieu.

À ce jour, il n'y a pas d'analyse de risques sur les immeubles d'habitations. Les sapeurs-pompiers ne donnent leurs avis que sur la défense extérieure contre l'incendie et l'accessibilité sur les projets de constructions.

De plus, le GDO prévoit (p 34 -2.1 *Le bâtiment et sa destination – Section III – Analyse de risques*) qu'une « *analyse lors de l'intervention permet de déterminer :*

- *Le type d'activité et le nombre d'occupants potentiels à évacuer ou à mettre en sécurité...*
- *Ses dimensions et son implantation*
- *Le mode constructif*
- *Le type de matériaux*
- *La présence de volumes à risques*
- *La distribution intérieure*
- *Le nombre et types d'ouvrants. »*

La pratique de la prévention adaptée à l'opérationnel doit continuer à se développer et se pérenniser. Elle permet aux sapeurs-pompiers la connaissance de la lecture bâtiminaire afin d'*apprécier les éléments favorables et défavorables au développement d'un sinistre, d'évaluer le comportement probable de la structure dans le temps vis-à-vis du feu et de guider la conduite de l'opération* (p.29 du GDO).

❑ Conception de la réponse opérationnelle de terrain

Le GDO - *Interventions sur les incendies de structures* précise également dans le chapitre 2 - section III – *préparation à la mission opérationnelle qu’au vu des risques locaux identifiés, les SIS déclinent leur stratégie de lutte contre les feux de structures en adaptant la doctrine opérationnelle nationale. Cela se traduit par des choix organisationnels, tactiques et méthodologiques :*

- Réponse opérationnelle adaptée (train de départ)
- Choix des concepts méthodologiques et techniques
- Règles d’engagement
- Reconnaissance opérationnelle

Puis dans la démarche collective (partie 4.1.2. – p.54), le GDO énonce que les intervenants doivent développer et maintenir des compétences adaptées aux risques et notamment aux risques locaux. La connaissance des particularités du secteur permet à la fois un gain de temps et une diminution du stress.

Cette connaissance secteur est également rappelée dans le GDO - Exercice du commandement et conduite des opérations (p.31) – La connaissance du secteur correspond à l’identification des risques du territoire de compétence. Elle doit être cultivée par tous les personnels. Cette forme d’anticipation permet la prise en compte de toutes les dispositions tactiques et matérielles en amont des opérations de secours, par une meilleure connaissance des infrastructures et des éléments de défense extérieures contre l’incendie.

Pour l’instant, il n’y a pas d’organisation opérationnelle en amont sur des immeubles d’habitation identifiés à risques.

Pour cela, en plus d’identifier les bâtiments à risques, il est important de mettre en place une organisation de réponses opérationnelles. La réflexivité opérationnelle et la PAO peuvent être un vecteur d’appui pour ces reconnaissances opérationnelles lors d’interventions précédentes dans et/ou à proximité de ces lieux.

❑ Réactions immédiates

ACTIONS ENGAGÉES	EFFETS PRODUITS	OBSERVATIONS
Engagement de binômes pour des sauvetages en exploration : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Au 73 ➤ Au 73 bis 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 9 personnes évacuées par l’EPA Loughon ; ➤ La police nationale déjà présente dans le bâtiment fait évacuer des personnes ; ➤ Des appartements ouverts sans victime. 	Les primo-intervenants n’ont aucune visibilité sur des sauvetages éventuels à l’intérieur.
Mise en place de moyens aériens pour des sauvetages à vue : <ul style="list-style-type: none"> ➤ EPA Loughon située angle du boulevard Bonrepos et rue de Bayard 		
Reconnaissance du chef d’agrés FPTL Loughon	Sauvegarde des cages d’escaliers afin de permettre l’évacuation du bâtiment. 	Il n’a qu’un binôme. L’équipage du FPTL s’est scindé pour reconnaître les 2 accès.

❑ Sauvetages

Le GDO - *Interventions sur les incendies de structures* précise dans le chapitre 3 - section III (p.71) que « *le sauvetage est la conséquence directe de l’objectif majeur de la préservation des personnes, SAUVER reste la priorité de l’engagement des sapeurs-pompiers.* » Il existe 2 types de sauvetages :

- *Le sauvetage à vue ;*
- *Le sauvetage en exploration.*

Sur cette intervention, la problématique de nombreuses victimes à l’intérieur du bâtiment a été présente

tout le long jusqu'à la levée de doute par les équipes cynotechniques. Il a été difficile d'avoir une idée précise des personnes éventuellement restées à l'intérieur.

Le marquage lors des reconnaissances est incontournable. Une double reconnaissance avec un marquage spécifique enlève toute ambiguïté (Cf. APIS : *Engagement en milieu vicié, règles de marquage*).

❑ Les feux de cages d'escaliers

Le GDO *Interventions sur les incendies de structures* précise dans le chapitre 1 - section III – *Analyse de risques - Les feux de cages d'escalier* que « les principales caractéristiques des feux de cages d'escaliers sont pour les escaliers non protégé :

- Non isolé des appartements et circulations ;
- Absence de dispositifs de sécurité ;
- Stabilité non assurée ;
- Utilisé pour le passage des canalisations.

Les principaux enjeux des feux de cages d'escalier sont :

- Limitation de la propagation à l'ensemble du bâtiment ;
- Conservation de l'accessibilité aux niveaux supérieurs. »

Le chef d'agrès du FPTL Lougnon, au vu des différentes missions à effectuer et du peu de binôme disponible a donc pris la meilleure décision en voulant préserver les cages d'escaliers.

Les réactions immédiates entreprises par les primo-intervenants s'avèrent un très bon choix malgré une situation initiale très problématique.

En effet, le GDO - *Exercice du commandement et conduite des opérations* (p.49) définit que « Les réactions immédiates correspondent aux actions que le COS doit entreprendre dès son arrivée sur les lieux. Elles précèdent le raisonnement tactique. Ces différents actes peuvent être du domaine :

- De l'action, dont les sauvetages et mise en sécurité ;
- Du renseignement ;
- De l'information. »

❑ Communication entre les différents échelons hiérarchiques

ACTIONS ENGAGÉES	EFFETS PRODUITS	OBSERVATIONS
Le chef d'agrès du FPTL contacte le 1 ^{er} chef de groupe par radio.	Difficultés pour contacter le 1 ^{er} chef de groupe.	Les problèmes radios entraînent des problèmes d'échanges d'informations.
Le chef d'agrès du FPTL communique par radio avec son 1 ^{er} binôme.	Communication uniquement par radio entre les 2 sans possibilité de rencontre physique.	Source d'ambiguïté et/ou d'interprétation
La montée en puissance des moyens oblige la mise en place d'un OCT au niveau du PCC.	Un des binômes engagé signale sur son réseau radio qu'il utilise déjà ce réseau tactique.	Confusion dans l'attribution des réseaux radios.

Le bâtiment est très important en termes de superficie et de niveaux avec différents cheminements. La communication par radio est un des seuls moyens permettant d'échanger des informations afin de comprendre la situation et de prioriser les missions. Le bon fonctionnement du réseau radio est donc primordial afin de faciliter la communication pour assurer la sécurité des équipes engagées et réaliser les missions demandées.

En effet, le GDO - *Interventions sur les incendies de structures* précise dans la section IV – chapitre 2 – *Principes généraux de la lutte contre l'incendie* (p.56) que « les moyens de communications participent à la protection individuelle et collective. Donner des moyens radios au personnel exposé à des situations critiques (en particulier les radios de l'avant) contribue fortement à l'amélioration du niveau de sécurité :

- Alerte d'une situation critique de détresse ;
- Remontée des informations liées à des évolutions rapides de la situation ;
- Consignes et évacuation d'un site. »

L'OCT réalisé doit tenir compte de l'attribution initiale des réseaux radios.

Cependant, afin que le COS se fasse une opinion aussi exacte que possible de la situation, il doit pouvoir prendre en compte les informations nécessaires en interrogeant les premiers intervenants et en effectuant sa reconnaissance. Un point de rendez-vous doit être défini pour obtenir les éléments nécessaires à la compréhension de la situation et ses enjeux (GDO - *Exercice du commandement et conduite des opérations – Chapitre 3 - Pendant l'opération – 5.9 L'arrivée sur les lieux – 5.2.2. Le point de situation (p.49)*).

Ce point de situation permet de connaître notamment les actions urgentes à mener, les actions immédiatement menées, la situation tactique et l'OCT. Cet OCT doit être remonté au PCC lors de la montée en puissance de la chaîne hiérarchique pour une prise en compte. Le PCC est le lieu approprié pour le(s) point(s) de situation.

❑ Soutien et logistique

ACTIONS ENGAGÉES	EFFETS PRODUITS	OBSERVATIONS
Les binômes sont engagés pour faire des reconnaissances et réaliser des phases d'attaque sur de longues périodes.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Batteries des lampes et des radios HS ; ➤ Matériels HS et/ou sales (ARI, polos et vestes de feu, tuyaux...); ➤ Pertes de matériels ; ➤ Besoin d'eau, d'air... ; ➤ Difficultés pour appréhender le repos, les repas et les relèves des personnels. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les engins incendie se sont retrouvés vides de matériels. ➤ Les personnels engagés sont fatigués. Certains se sont rendus au PRV afin d'avoir une zone de repos et de restauration, avec la certitude de pouvoir manger. 
Engagement de binômes pour effectuer des reconnaissances	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place de binômes de sécurité par les chefs d'agrès d'engins incendie ; ➤ Le GELD met à disposition 2 binômes pour assurer la sécurité des binômes, 1 autre est à disposition et sera utilisé pour effectuer des reconnaissances dans les appartements et un arrêt de propagation avec lance canon sur EPA. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les FPT n'effectuent qu'une mission : binôme de reconnaissance et binôme de sécurité ; ➤ Doublon sur des missions de binômes de sécurité entre les engins incendie et le GELD ; ➤ Suivi de l'engagement des binômes difficile : plusieurs tableaux de contrôle et interlocuteurs ; ➤ Définitions des missions de chaque binôme. 
Des binômes ont dû réaliser des ouvertures de porte.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'ouverture des portes en bois a été facile ; ➤ L'ouverture des portes métalliques a été très difficile et énergivore pour les binômes. 	<p>Moyens d'ouverture de porte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Halligan tool ; ➤ OFD ; ➤ Masse ; ➤ Disqueuse multimatériaux ; ➤ Tronçonneuse ; ➤ Vérin hydraulique à main ; ➤ Malette ouverture des VID ; ➤ Vérin hydraulique du CIS Colomiers.

❑ Matériels

Lors d'interventions d'envergures, le matériel est très sollicité. Le matériel présent dans les engins incendie est dimensionné pour des interventions courantes avec un temps de sollicitation ≤ 2 heures. Afin de palier les problèmes de matériels (remplacement de piles, de lampes, nettoyage des dossards, batteries radio de rechange...), il n'existe pas de soutien logistique proprement dit. Une logistique matériel complémentaire à la berce air et éclairage (CEAR) pourrait être un plus. À défaut, le COS demande au CIS d'en faire venir.

❑ Personnels

Lors de ces interventions, les personnels engagés subissent une forte charge opérationnelle. Ce qui est

d'autant plus contraignant quand les interventions ont lieu de nuit. Naturellement, ils vont chercher un lieu calme pour se reposer, s'hydrater et reprendre de l'énergie. Sur cette intervention, le PRV a également servi de zone de repos. Les victimes se retrouvaient avec le personnel et leurs EPI « contaminés ». Un projet de soutien alimentaire, sous forme de food truck, était déjà envisagé mais non opérationnel.

❑ GELD

Le groupe d'exploration longue durée (GELD) a notamment pour missions le soutien aux binômes d'attaque lors d'intervention avec des cheminements complexes ainsi que la sécurité et le sauvetage des sauveteurs lors d'interventions dans des volumes clos. Pour cela, il dispose de compétences et de matériels propres. Cette mission de soutien opérationnel n'est pas encore comprise par l'ensemble des sapeurs-pompiers, entraînant des missions en doublons (binôme de sécurité, contrôleur...). Ces missions en doublons conduisent à des privations de binômes alors même que la sollicitation opérationnelle est forte. Une organisation comprenant les missions des engins d'incendie et du GELD doit être mise en place. Elle doit être également mise en œuvre dans le cadre d'exercice pour être appropriée par les chefs d'agrès et de groupe.

❑ Matériels ouverture de porte

La sécurisation des bâtiments et des appartements ainsi que l'obligation de reconnaître tous les locaux augmentent les difficultés d'ouverture de porte lors d'incendie. Cette problématique se retrouve également lors de mission de secours à personnes. Leur besoin, dans ce domaine, est de disposer d'un matériel léger, fiable, prenant peu de place (transportable facilement par un binôme) et d'efficacité reconnue sur tous les modèles de portes.

❑ Soutien sanitaire et gestion PRV

ACTIONS ENGAGÉES	EFFETS PRODUITS	OBSERVATIONS
Engagement et formalisation d'un DSM	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en compte de la sécurité et du soutien sanitaire du personnel ; ➤ Prise en compte et soutien du PRV. 	
Organisation NOVI	Montée en puissance SSSM.	« Impression » des sapeurs-pompiers engagés dans le bâtiment d'avoir beaucoup de monde autour du feu et peu dans l'engagement.
Montée en puissance du SSSM	Déclenchement du SSSM : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Par CTA/CODIS avec véhicule opérationnel pour le VLOS, le médecin d'astreinte départemental (également médecin-chef ce jour-là) et un 2^e médecin ; ➤ Par CTA/CODIS avec véhicule personnel pour l'officier santé de coordination (OSC) et le pharmacien (PSP 1) ; ➤ Par OSC pour le 3^e médecin, les infirmiers sapeurs-pompiers ; ➤ Par 1^{er} pharmacien pour le 2^e pharmacien. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation non formalisée de la montée en puissance du SSSM. ➤ Adaptation du personnel mais pas de certitude sur la pérennité de l'engagement. 
Mise en place d'un PRV	Gestion des victimes	Au niveau de l'Hôtel Ibis.

Comptage des victimes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Comptage différents entre le DSM, SINUS et hôpitaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Résidents hétérogènes (multiples nationalités et statuts) entraînant des difficultés et des incertitudes de recensement ; ➤ Sapeurs-pompiers blessés non comptés.
Mise en place d'un PRI	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Orientation des impliqués vers le PRI ; ➤ Soulagement du secours à personne sur le PRV. 	Nécessite une très bonne coordination entre les différents services (SP, SAMU, mairie...).

La mise à disposition de personnel SSSM sur cette intervention a été très importante. Plusieurs postes ont été tenus :

- PRV ;
- Ramassage ;
- PMA ;
- Évacuation ;
- PRI ;
- SSO.

❑ L'officier santé de coordination

Ses missions (note de service OPE/GOC/26) sont notamment l'anticipation de la montée en puissance des moyens nécessaires aux opérations de SUAP, SSO et NOVI. Pour cela, différents axes doivent être améliorés :

- **Déclenchement** : les différentes méthodes de déclenchement peuvent-être compliquées pour une montée en puissance rapide. Afin de rendre cette montée en puissance plus efficiente et plus rapide, il faudrait viser une harmonisation des méthodes de déclenchement.
- **Logistique** : à l'heure actuelle, le personnel SSSM doit passer par la direction pour récupérer des véhicules et du matériel avant d'aller sur site. Il peut être intéressant de dissocier les renforts humain et matériel, le matériel partant dès que possible sur les lieux de l'intervention.
- **Organisation opérationnelle** : la montée en puissance du SSSM sur intervention n'est pas encore répertoriée sur le règlement opérationnel, dans les départs types. Il pourrait être intéressant d'avoir différents niveaux et thématiques concernant l'engagement du SSSM. Cela donnerait des réponses concernant un engagement type pour réaliser un soutien sanitaire d'une intervention de grande envergure par exemple. De plus, sur intervention, une différence est faite concernant le personnel SSSM avec la couleur de leur casque et des chasubles spécifiques. Enfin, dans son organisation opérationnelle, notamment sur la partie soutien sanitaire, le SSSM doit travailler en coordination avec l'officier de sécurité quand celui-ci est déclenché.
- **Engagement humain** : respect du point de transit.

❑ Soutien sanitaire en opération (SSO)

Le GDO - *Interventions sur les incendies de structures* précise dans la section II (p.66) – Chapitre 3 définit la mission du SSO. Il est également précisé que « sur la zone d'intervention, l'emplacement de la zone SSO doit être défini et peut être coordonné par des personnels dédiés ». Cette zone ainsi que le personnel dédié doivent donc être connus et identifiables par l'ensemble des personnels.

De plus, dans le cadre des interventions importantes ou présentant des risques particuliers, le GDO prévoit également cette montée en puissance. Il précise que *l'organisation du dispositif peut être pré-formatée et prévue dans certaines phases de secours*. Il pourrait être intéressant d'avoir des départs types en fonction de différents niveaux envisagés et inscrit au règlement opérationnel. Cela donnerait de la visibilité et une connaissance des moyens à l'ensemble des intervenants et COS potentiels.

❑ Pharmacie

Lors d'intervention d'envergure, la thématique pharmacie n'est pas clairement identifiée. En effet, la sollicitation du pharmacien est humano-dépendante. Ses missions opérationnelles ne sont pas définies ainsi que ses modalités d'engagement. Lors de cette intervention, le pharmacien a été appelé par l'OSC pour lui demander un renfort de matériel. Une organisation formalisée et la sollicitation d'un renfort pharmacie pourraient être un plus.

❑ SINUS

Le comptage réel a été compliqué. Les chiffres finaux ont été différents entre les services.

L'outil SINUS (système d'information numérique standardisé) a été conçu pour dénombrer les victimes liées à un événement grave. Il permet également d'identifier, catégoriser et contribuer à suivre les victimes dans la chaîne des soins. Sa mise en œuvre au SDIS 31 intervient lors d'interventions impliquant au moins 5 victimes (note de service OPE/SAP/7). La note de service précise que l'officier sinus se rend au PRV pour effectuer sa mission. Le chef CODIS crée l'événement.

De plus, l'instruction interministérielle du 2 janvier 2019 relative à l'élaboration du dispositif ORSEC « secours à de nombreuses victimes » dit NOVI, définit une victime, dans son article 3.2, comme une personne présente sur le lieu de l'événement, pouvant présenter un dommage physique ou psychique, directement causé par celui-ci.

Donc, en prenant en compte les missions de l'officier SINUS et l'instruction ministérielle, le dénombrement à effectuer est la prise en compte des résidents directement impliqués mais également des intervenants, notamment des sapeurs-pompiers blessés. Une incertitude a été générée sur cette prise en compte.

Puis, des victimes rassemblées au PRV et « sinusées » ont été transportées dans les centres hospitaliers. À leur arrivée aux urgences, ces mêmes victimes ont été « resinusées » créant des doublons.

Il est donc indispensable que la pose des bracelets soit respectée et que la chaîne des soins puisse être informée de cette pose afin de renseigner au mieux l'application « ARC SINUS ».

Enfin, la mise en place d'un point de rassemblement des impliqués (PRI) au niveau du gymnase Léo Lagrange a permis de désemplir le PRV. Par contre, lors de ce transfert des impliqués sont partis. En effet, certains étaient des étrangers en situation irrégulière et avaient peur d'être arrêtés.

❑ La prise en compte des médias

ACTIONS ENGAGÉES	EFFETS PRODUITS	OBSERVATIONS
L'hôtel Régina loue des appartements à des personnes démunies.	<ul style="list-style-type: none">➤ Impression de squat ;➤ Des lieux de sommeil répartis dans les couloirs, les puits de jour...	Un documentaire a été réalisé un mois avant l'incendie sur l'hôtel Régina. Ce dernier présente le bâtiment comme le résultat d'un « pourrissement urbain ».
Mise en place d'un PRV dans le hall de l'hôtel Ibis	Une équipe de journalistes de BFM TV filme l'intérieur du PRV. 	<ul style="list-style-type: none">➤ Des possibles témoins et images pour les médias ;➤ Pas de force de l'ordre à l'entrée ;➤ Gêne et questionnement pour les SP.
Le 2 ^e PCC est utilisé pour accueillir les autorités et les médias.	Ce choix décharge le PCC de la problématique média.	

Suite à l'effondrement d'un immeuble d'habitation au 63 rue d'Aubagne à Marseille, le 05 novembre 2018, la presse a alimenté la polémique et focalisé l'attention des médias sur les habitations dites insalubres. L'incendie a donc naturellement attiré rapidement les journalistes. La dépêche du Midi a continué à faire des articles pendant plusieurs mois après l'incendie.

- La gestion des médias devient aujourd'hui une réalité. Si elle est mal maîtrisée, elle devient une vraie problématique et peut se transformer en crise. Elle peut prendre plusieurs vecteurs : média écrit, média télévisuel, média radio, réseaux sociaux...
- Une « bulle médiatique » gérée en corrélation avec les forces de l'ordre et les différents partenaires ainsi que l'organisation de points presses sont des facteurs facilitant.
- Lors d'événements importants, le maire et/ou le préfet peuvent vouloir gérer la communication opérationnelle en s'appuyant sur les sapeurs-pompiers, notamment en tant qu'expert.

Le GDO - *Exercice du commandement et conduite des opérations (p.78)* aborde la notion de la prise en compte des médias sur opération. Il précise également que *le COS ne peut pas à la fois organiser et diriger les secours, recevoir et guider les journalistes. L'intervention d'un officier en charge de la communication*

renforce la crédibilité de la profession, et valorise les actions des sapeurs-pompiers.

La mise en place par le SDIS d'une organisation sur la communication opérationnelle devient donc une nécessité.

Ne pas hésiter à mettre les PCC en configuration matériel PC de site. Cette pratique a l'avantage de bien matérialiser les espaces nécessaires à une intervention d'ampleur (anticipation, point presse, accueil des autorités...).

❑ Le zonage opérationnel

ACTIONS ENGAGÉES	EFFETS PRODUITS	OBSERVATIONS
Mise en place d'un PRV.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prise en compte des victimes ; ➤ Des sapeurs-pompiers se reposent au PRV ; ➤ Des journalistes rentrent au PRV et filment. 	
Prise en compte des impliqués par la mairie.	Des résidents reviennent sur les lieux récupérer des affaires.	
Mise en place d'un périmètre de sécurité lors des opérations de déblai matérialisé par de la rubalise.	Zonage d'exclusion visible par tous les acteurs travaillant sur le chantier.	

Le GDO - *Interventions sur les incendies de structures* donne la notion de zonage opérationnel dans la section II – Sécurité en intervention chapitre 3 – Actions de lutte contre l'incendie (p.62) ainsi que le GDO - *Exercice du commandement et conduite des opérations* (p.70).

Ce zonage, mis au plus tôt, permet de limiter les risques pour les tiers, les impliqués et les intervenants.

« Il présente un intérêt majeur en termes :

- De gestion des entrées et sorties des intervenants ;
- De gestion des matériels souillés ;
- De contrôle des actions menées.

Le COS peut en utiliser les principes et réaliser notamment :

- L'identification de la zone d'exclusion et de son (ses) point(s) de pénétration ;
- L'identification d'une zone pouvant accueillir les matériels et équipements souillés ;
- Le choix de la localisation d'un PRV pour accueillir les éventuelles victimes.»

Ce zonage opérationnel a l'avantage d'identifier différentes zones à risques et les personnes susceptibles d'y entrer avec les EPI adaptés. Les forces de l'ordre peuvent être associées au respect de ces zones.

L'officier de sécurité est un des conseillers du COS pour la détermination et l'identification des zones à risque. Il veille au respect des zones d'exclusions et des périmètres de sécurité (p.72 du GDO - *Exercice du commandement et conduite des opérations*). **Sur cette intervention, il n'y a pas eu d'officier de sécurité car la procédure de sollicitation n'était pas active.**

❑ Gestion des renforts et organisation de la chaîne de commandement

ACTIONS ENGAGÉES	EFFETS PRODUITS	OBSERVATIONS
Le 1 ^{er} chef de groupe Lournon demande des moyens en renforts.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les moyens arrivent de façons dispersées par différents points ; ➤ Les différents véhicules sont éparpillés autour de la zone d'intervention rendant les accès compliqués. 	Le point de transit avait été pensé mais n'a pas été matériellement réalisé ni tenu. 

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le FPTL Lougnon se trouve en sous-effectif (1 seul binôme) et l'escalier en bois n'est plus accessible au n°73 ; ➤ Le chef d'agrès de l'EPA Lougnon, lors de sa reconnaissance dans le parking de l'hôtel Ibis, voit plusieurs véhicules embrasés créant des propagations horizontales et verticales ; ➤ Le PCC est en train de se monter et doit gérer l'arrivée des renforts 	<p>Le 2^e groupe incendie est dissocié :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le FPTL Vion, dès son arrivée, est engagé en renfort du FPTL Lougnon ; ➤ Le FPT Vion est engagé ainsi que l'EPA Colomiers au niveau du boulevard Bonrepos ; ➤ Le chef de groupe incendie n°2 se trouve sans groupe. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas d'officier au point de transit ; ➤ Pas de réponse radio aux sollicitation du chef de groupe incendie n°2 ; ➤ Le FPT Vion fait 2 manœuvres au niveau de la rue de Bayard pour rejoindre le boulevard Bonrepos (différents ordres d'accès sont donnés par radio). 
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrivée du PCC à 03h15 ; ➤ Arrivée du chef de colonne à 03h35 ; ➤ Arrivée du chef de site à 03h31. 	<p>À 04h14 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le PCC est activé ; ➤ 1^{er} message du PCC. 	<p>Le PCC, le chef de colonne et le chef de site se rendent directement au contact du 1^{er} chef de groupe.</p> 
<p>La chaîne de commandement est montée en puissance jusqu'à la prise de COS par le DDSIS.</p>	<p>Le COS n'était pas tout le temps connu sur le terrain</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 02h41 : 1^{er} chef de groupe Lougnon ➤ 04h14 : chef de site d'astreinte ➤ 05h05 : DDSIS
<p>L'organisation de la chaîne de commandement a été très importante.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les sapeurs-pompiers sur le terrain ont vu beaucoup d'officiers sans comprendre qui faisait quoi ?  ➤ Un officier SIC a été déclenché au niveau du PC de site.  	<p>Organisation de la chaîne de commandement :</p> <p>COS</p> <ul style="list-style-type: none"> ❑ DSI <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chef de secteur Bayard ➤ Chef de secteur Bonrepos ➤ Chef de secteur alimentation ❑ DSM <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chef de secteur ramassage ➤ Chef de secteur PRV ➤ Chef de secteur PMA ➤ Chef de secteur évacuation ➤ Chef de secteur PRI ➤ Zone SSO
<p>La chaîne de commandement est descendue en puissance et a changé jusqu'à la clôture de l'intervention</p>	<p>Le COS n'était pas tout le temps connu sur le terrain.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 10h02 : chef de site d'astreinte ➤ 14h04 : nouveau chef de site ➤ 19h35 : chef de groupe Vion ➤ 07h30 : chef de groupe Lougnon
<p>❑ Anticipation sur les missions à donner aux renforts</p> <p>À son arrivée, le 1^{er} COS se trouve dans une situation défavorable avec peu de moyen et beaucoup de missions à effectuer. C'est la phase prépondérante de l'opération où les secours sont soumis à un rapport de force défavorable. L'objectif est de mobiliser des moyens suffisant en qualité et en quantité (GDO - <i>Exercice du commandement et conduite des opérations - p.40</i>). Même « dans cette phase, l'anticipation doit</p>		

rester un souci constant du COS quel que soit le niveau de commandement :

- **Principales actions attendues** : mobilisation des moyens, évaluation de la situation, réactions immédiates, organisation du commandement, étude des situations envisageables, zonage, sectorisation de l'intervention. »

Pour cela, malgré cette situation dégradée et inconfortable, le COS doit pouvoir anticiper l'arrivée des renforts. Après une phase de réaction immédiate (action-réaction), le COS doit mettre en place un raisonnement tactique (GDO - *Exercice du commandement et conduite des opérations* - p.50). Ce raisonnement « est une méthode de réflexion, utilisée par les personnels dès le début de leur engagement. Elle permet de répondre aux problématiques posées par l'enjeu opérationnel, de structurer le commandement et d'organiser la répartition des missions entre les différents moyens engagés ». Sur cette intervention, les renforts ont été engagés en fonction de leur arrivée et de la problématique de l'instant rendant une organisation opérationnelle difficile.

❑ Point de transit

Lors de renfort, il est mis en place un point de rassemblement des moyens (PRM) appelé couramment « point de transit » et géré par un officier détenteur au minimum du GOC 3.

Cet officier est en charge d'accueillir tous les moyens venant en renfort. Si le PCC n'est pas activé, le chef de groupe responsable du PRM doit être en contact avec le COS sur le canal opérationnel. Il engage les renforts à la demande du COS en leur donnant la mission, le secteur, le canal tactique à utiliser et un chef de secteur à contacter si désigné.

Cette mission n'a été tenue que pour l'arrivée du 1^{er} engin pompe en renfort. L'officier point transit s'est alors rendu au PRV afin d'apporter son soutien, laissant un point de transit sans accueil et sans relation avec le COS. Ceci constitue un élément défavorable pour cette intervention.

❑ Prise de COS

Le GDO - *Exercice du commandement et conduite des opérations* (p.49) précise qu' « À l'arrivée sur les lieux d'un supérieur hiérarchique, un point de situation est réalisé avant son éventuelle prise de commandement. Il précise :

- La situation à l'arrivée du 1^{er} détachement ;
- Les actions urgentes à mener ;
- Les actions immédiatement menées ;
- Les résultats obtenus des actions initiales ;
- La situation tactique et l'OCT ;
- Les messages de renseignement adressés au CODIS ;
- Les actions envisagées ou prévues.

La prise de COS est à formaliser aux personnels sur le terrain, au CODIS, ainsi qu'à tous les acteurs présents. »

Puis, page 68, le GDO prévoit que dans la remontée d'information, le message de compte-rendu puisse permettre d'informer l'autorité de la situation en cours, de ses possibles évolutions, des actions entreprises et des besoins nécessaires. Il doit permettre aux autorités de comprendre dans les plus brefs délais la situation globale d'un sinistre. Aussi le COS doit-il veiller à informer régulièrement et autant que nécessaire son centre opérationnel.

Sur cette intervention, il y a eu 7 commandants des opérations de secours tout au long de l'intervention. L'identification visuelle sur le terrain n'a pas tout le temps été claire ainsi que la formalisation de sa prise de commandement. Les différents interlocuteurs se sont retrouvés à douter ou à ne pas savoir qui était le COS en un instant donné.

La passation d'une chasuble unique inscrit COS (couleur dédiée) à chaque changement permet d'identifier visuellement le COS.

❑ Gestion opérationnelle de commandement

« Les outils de gestion de l'opération, utilisées par les différents COS, permettent d'initier et de guider les premières actions. Ils sont surtout les premiers supports d'information et de partage avec le COS à venir » (GDO - *Exercice du commandement et conduite des opérations* - p.55)

➤ La situation tactique (SITAC)

La mise en place d'une situation tactique permet, par un schéma, « de décrire la zone d'intervention et ses caractéristiques, les moyens engagés/prévus, les actions effectuées/prévues ainsi que l'organisation du commandement ». De cette situation tactique découle le cadre d'ordre.

La situation tactique a été effective à l'arrivée du directeur soit à 05h05 et formalisée au 4^e message à 05h40.

➤ Les ordres de transmissions (OCT)

« Lors de chaque opération, un ordre complémentaire de transmission (OCT) est mis en place pour permettre à chaque niveau hiérarchique de communiquer avec le niveau supérieur et le niveau inférieur. Cette organisation se formalise par un ordre des transmissions indiquant les moyens et les communications attribués à chaque secteur fonctionnel ou géographique. Validé par le COS, ce dernier exprime l'OCT en même temps que l'ordre initial ». (GDO - Exercice du commandement et conduite des opérations - p.63)

L'OCT a été difficile à réaliser car la sectorisation était importante. Des confusions ont été faites sur l'utilisation d'une liaison tactique de niveau 3/4, déjà utilisée par des équipes sur le terrain. Un officier SIC a été déclenché et a permis de réaliser un OCT clair.

Lors de l'élaboration de l'OCT, il faut tenir compte des réseaux déjà utilisés sur le terrain. Dans les bonnes pratiques, le chef de colonne doit demander, lors de son transit, l'attribution de réseaux au CTA/CODIS afin de les donner à l'officier moyens dès son arrivée.

❑ **Identification des fonctions**

Le GDO - Exercice du commandement et conduite des opérations (p.64) précise que « la hiérarchisation du commandement est le principe de base de l'organisation en opération. En fonction de l'importance ou de la complexité de l'intervention, le COS organise son commandement en « sectorisant » l'intervention ».

Sur cette intervention, la chaîne de commandement était constituée de 12 responsables plus les fonctions au sein du PC de site. Ces fonctions n'étant pas identifiées visuellement sur le terrain, les sapeurs-pompiers ont eu le sentiment d'une présence « excessive » d'officiers sans connaître leur fonction.

La mise en place de chasubles avec des inscriptions (DSI, DSM, chef de secteur...) permet d'identifier et de renseigner sur le terrain les fonctions de chacun.

❑ **Gestion des relèves**

ACTIONS ENGAGÉES	EFFETS PRODUITS	OBSERVATIONS
Les personnels des engins incendie sont engagés pendant plus de 4 heures.	Le COS demande au CODIS d'organiser les relèves du personnel.	Jeudi <ul style="list-style-type: none"> ➤ À 07h00, relève effectuée par CIS. ➤ À 12h30, relève effectuée par CIS. ➤ À 19h00, relève effectuée par CIS. Vendredi <ul style="list-style-type: none"> ➤ À 01h00, relève effectuée par CIS. ➤ À 04h00, relève effectuée par CIS. ➤ À 07h00, relève effectuée par CIS.
Les personnels d'encadrement sont engagés depuis 03h00 pour les premiers.	Le CODIS organise les relèves de l'encadrement en téléphonant aux officiers.	
Les personnels du SSSM ont été engagés à partir de 03h08 jusqu'à 20h06.	Le CODIS appelle par téléphone le personnel SSSM.	

❑ **Relève des sapeurs-pompiers des CIS**

Les relèves des personnels des engins d'incendie sont pratiquement assurées par les CIS. Le CODIS ne fait que remonter le besoin au CIS. Cette relève, notamment pour des interventions de longues durées, est très sollicitante pour le(s) CIS concerné(s). Le personnel ayant effectué une grande charge de travail sur

l'intervention peut se retrouver à y revenir. Entre temps, quand il revient dans son CIS, il est mis dans les véhicules restant dans son CIS (souvent un VSAV). Il effectue donc potentiellement une charge de travail très importante.

L'organisation des relèves aurait avantage à être organisée au niveau départemental en relation avec les CIS. Le règlement opérationnel devrait formaliser une procédure visant à l'efficacité opérationnelle. Dans tous les cas, elle doit être anticipée.

❑ Relève des sapeurs-pompiers d'encadrement

L'astreinte départementale assure les missions d'encadrement à partir du niveau de chef de groupe. En cas d'événement d'envergure (> 4 heures), il n'y a pas d'organisation permettant la relève de l'encadrement. De plus, le CODIS n'a pas de vision rapide sur la disponibilité des personnels par emploi. Il doit donc faire une recherche par téléphone sans certitude d'aboutir.

Le SDIS utilise depuis plusieurs années la gestion individuelle pour connaître la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires. Cette gestion n'est pas encore déclinée sur des emplois d'encadrement. Un axe d'amélioration avec cet outil pourrait permettre une meilleure visibilité pour le CODIS.

❑ Relève des sapeurs-pompiers SSSM

La nature et la durée de l'intervention ont nécessité la présence du SSSM toute la journée. Il a donc fallu prévoir sa relève. Celle-ci s'est avérée compliquée : d'une part par l'engagement initial important du nombre de personnel SSSM et d'autre part par la non vision du personnel disponible par le CODIS.

De même que pour les emplois d'encadrement, la gestion individuelle pourrait également simplifier la visibilité et donc la gestion de la montée en puissance et des relèves pour le CODIS.

❑ Déblai/surveillance

ACTIONS ENGAGÉES	EFFETS PRODUITS	OBSERVATIONS
La phase d'attaque est terminée. La phase de déblai commence.	Des résidents commencent à revenir sur les lieux pour tenter de récupérer leurs effets personnels. Ils se présentent au PCC.	Ils sont invités à rejoindre le complexe Léo Lagrange : prise en charge par la mairie de Toulouse.
Le COS demande la surveillance de l'accès à la zone d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sécurisation de la zone d'intervention par les forces de l'ordre dans un 1^{er} temps ; ➤ Sécurisation de la zone par une entreprise de gardiennage privée à partir de la nuit. 	
Une idée de manœuvre envisagée est le déblaiement de la zone d'effondrement de l'immeuble accessible depuis le parking de l'hôtel Ibis au moyen d'une mini-pelle faisant des norias pour remplir une benne.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La DSCRM n'a pas compétence pour trouver les moyens ; ➤ La DDT 31 par l'intermédiaire de la base « Parade » peut fournir les moyens dans les 24h. 	Idée de manœuvre abandonnée compte-tenu des contraintes. 
Déblaiement, dégarnissage et surveillance de la zone d'intervention.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Extinction par intermittence ; ➤ Surveillance permanente des points chauds au moyen de la caméra thermique et visuel ; ➤ Engagement du conseiller technique bâtimentaire ; 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Zone d'intervention très grande ; ➤ Gravats importants ; ➤ Accès limités ; ➤ Risque d'effondrement des murs et des planchers.

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place d'une zone d'exclusion, matérialisée par de la rubalise ; ➤ Cette phase a duré ≈ 30 heures. 	
--	--	--

❑ Gestion des résidents

Après avoir été déplacés au niveau du gymnase Léo Lagrange, les résidents sont revenus sur les lieux en espérant récupérer des effets personnels. Le PC, identifié clairement comme poste de commandement, s'est trouvé « légitimement » à recevoir ces personnes, donnant une charge complémentaire, hors mission, aux personnels sur place.

L'article L731-3 du code de la sécurité intérieure (plan communal de sauvegarde) « *définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer notamment le soutien de la population au regard des risques présents sur la commune* ». La mission d'hébergement incombe donc au maire.

Cette mission doit pouvoir être améliorée, en prenant en compte ce retour possible. Pour cela, une personne de la mairie doit rester au niveau du PC afin de pouvoir informer et orienter les personnes. De plus, des personnes, hors résidents, peuvent se présenter avec des intentions mal intentionnées. La mise en place d'un zonage incluant cette sûreté est à gérer avec la mairie et le (ou les) propriétaire(s). Ce qui a été réalisé sur cette intervention.

Il est donc important d'inclure au niveau du PC, dans cette phase de déblai, un représentant de la mairie pour gérer le relogement et la sûreté du site.

❑ Moyens extérieurs

Lors de la phase de déblai, le COS avait une idée de manœuvre qui demandait l'emploi de moyens spécifiques. Après recherche, les moyens n'étaient pas disponible ou nécessitait un délai important et/ou inappropriés.

❑ Engagement des équipes cynotechniques

ACTIONS ENGAGÉES	EFFETS PRODUITS	OBSERVATIONS
Déclenchement des équipes cynotechniques	Engagement de 3 équipes cynotechniques à 14h : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 de repos ➤ 1 au travail au CIS Aspet. 	Pas d'équipe cynotechnique d'astreinte
Recherche de victimes potentielles avec les équipes cynotechniques sous les décombres du garage et des appartements (plus particulièrement aux 3 ^e et 4 ^e étages).	Les chiens effectuent une recherche olfactive dans les décombres produisant de la fumée. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les chiens n'ont aucun objet ni collier pour ne pas s'accrocher aux décombres ; ➤ 20 m² environ n'ont pas pu être explorés à cause de la présence de flammes.
Le conducteur cynotechnique accompagne son chien lors des phases de recherche.	Le chien a un rayon d'intervention important autour de son maître lui permettant d'être réactif et mobile.	

Le règlement opérationnel départemental cyno du 30/07/2016 prévoit que l'élément de base susceptible d'intervenir est une unité cynotechnique composée de 2 chiens et de 2 conducteurs. Un CYN 2 minimum doit être présent sur les lieux. À ce jour, il n'existe pas d'astreinte ni de déclenchement spécifique de ces équipes.

Les équipes cynotechniques peuvent être engagées lors d'intervention de recherche de victimes ensevelies sous décombres. Suite à plusieurs incendies, les équipes cynotechniques sont de plus en plus sollicitées pour une levée de doute.

Par contre, à ce jour, le risque concernant les toxicités de fumées n'est pas pris en compte pour les chiens

alors même qu'ils sont employés pour de la recherche olfactive lors de déblai. Le guide national de référence cynotechnie n'aborde pas les différents risques que peut rencontrer un chien lors des phases de recherche. Enfin, le GNR cynotechnie prévoit qu'*avant tout engagement direct de chaque équipe cynotechnique, il doit être procédé à la détente de chaque chien, en un lieu à l'écart du site d'intervention et sur une durée optimale de 3 à 6 minutes.* En arrivant sur le site, l'unité cynotechnique a eu du mal à trouver un endroit tranquille pour le repos et la sécurité des chiens. En effet, en plus de l'emprise de la zone du sinistre et du nombre de moyens encore sur place, celui-ci était en plein centre-ville.

❑ Sémantique opérationnelle

ACTIONS ENGAGÉES	EFFETS PRODUITS	OBSERVATIONS
Message du 1 ^{er} chef de groupe à 03h06	Pas de notion sur le développement du feu	Terme à employer : Feu important en développement
Message n°8 à 08h00 : <i>Feu circonscrit</i>	La hiérarchie et l'ensemble des intervenants savent que le feu ne peut plus se propager.	Terme à employer : Feu stabilisé et circonscrit.
Message n°9 à 09h14 : <i>Je vois une diminution en intensité du foyer principal. Je prévois un risque de propagation horizontal.</i>	Source d'ambiguïté : diminution en intensité mais risque de propagation.	Terme à employer : Feu en régression, maître du feu.
Message n°10 à 10h02 : <i>Je vois un feu non maîtrisé dont l'intensité diminue grâce à l'action des lances. Risque de propagation.</i>	Source d'ambiguïté : feu non maîtrisé mais diminution en intensité mais risque de propagation.	Terme à employer : Feu en régression, maître du feu - réduction de la production d'énergie par les moyens mis en place. Phase de décroissance.
Message n°11 à 12h28 : <i>Feu maîtrisé.</i>	La hiérarchie et l'ensemble des intervenants anticipent la phase de déblai.	Terme à employer : Feu en régression maître du feu.
Message n°12 : <i>Traitement des foyers résiduels.</i>	Début de la phase de déblai	Terme à employer : Foyers principaux éteints.
Message n°26 : <i>Feu éteint</i>	Fin d'intervention pour les SP.	

Le GDO - *Interventions sur les incendies de structures* donne des notions de sémantique opérationnelle section I – *De l'analyse de la situation, à la définition des actions de lutte* - chapitre 3 – *Actions de lutte contre l'incendie* (p.57) permettant de garantir le partage de l'état de la situation et de qualifier le résultat des actions engagées :

❑ Qualification de la situation

Les termes suivants, s'appuyant sur la courbe de développement du feu, permettent la description de la situation opérationnelle :

- **Feu en développement** : les conditions favorisent le développement du feu, aucune action concernant l'extinction n'est engagée ou celles qui le sont, sont inefficaces ;
- **Feu stabilisé** : le feu ne progresse pas, soit parce qu'il a atteint son plein développement et ne pourra pas aller au-delà, soit parce que les conditions ne permettent pas son développement ;
- **Feu en régression** : il s'agit de la phase de décroissance du feu. Il est généralement limité par le combustible.

❑ Résultat des actions engagées

- **Feu circonscrit** : le feu concernant un volume donné ne peut plus se propager en dehors de celui-ci. Que ce soit grâce aux dispositifs constructifs existants dans la structure ou grâce aux actions réalisées par les équipes. Cette notion tient compte des différents modes de propagation du feu ;

- **Maître du feu** : les moyens mis en œuvre aboutissent à la réduction de la production d'énergie par le feu. Il rentre ainsi en phase de décroissance ;
- **Foyer(s) principal (aux) éteint(s)** : seuls quelques débris ou foyers résiduels restent actifs. Les opérations de déblai et/ou de surveillance démarrent ;
- **Feu éteint** : afin d'éviter les incompréhensions et les enjeux associés en termes de responsabilité, la notion de « feu éteint » doit être considérée comme l'objectif final à rechercher par le COS concernant le feu. C'est la fin des opérations de lutte.

Ces termes sont importants à intégrer dans le vocabulaire opérationnel car ils permettent d'une part, de renseigner efficacement sa hiérarchie sur l'état de la situation et le résultat des actions et, d'autre part, de maintenir les intervenants dans un état d'alerte compatible avec la situation et ses enjeux.

Afin d'améliorer notre compréhension de la situation, il est important d'utiliser la sémantique spécifique. Celle-ci permet d'enlever toute ambiguïté opérationnelle.

5.2. Analyse du développement du feu

□ Phase 1 :

Départ de l'incendie en toiture (combles à priori) poussé, sous l'influence dynamique du vent (22 km/h avec effet venturi dû à la topologie des lieux) et enflammant progressivement la totalité de la couverture...



Vue du feu avant 03h00

□ **Phase 2 :**

Le feu atteint un des nombreux puits de lumière situés en toiture et des débris enflammés tombent au RDC où se situe un parking appartenant à un hôtel voisin.

Un, puis 3 (?) feux de véhicules se déclenchent générant un feu à fort potentiel calorifique et fumigène.



<https://www.youtube.com/watch?v=IO7n0-uQNVl>

Phase 3

Le feu conséquent et galopant en toiture gagne un autre puits de lumière surplombant l'escalier bois (au-dessus de l'accès du 73, rue de Bayard). L'incendie s'y propage, entraînant sa destruction et rendant l'immeuble inaccessible par cette entrée. Aux mêmes instants, les feux de VL dans le parking situé au RDC se développent.

Un feu en partie haute ; un feu en partie basse ; un feu sur toute la hauteur (escalier) ; la vétusté et de la « porosité avérée » de l'immeuble ancien, soumettent fortement celui-ci aux transferts de masses par les fumées et autres chutes de matériaux enflammés, entraînant une propagation progressive, totale et inévitable à tous les niveaux...

Un plafond météo bas et un vent toujours sensible en partie haute accroissent le phénomène de « rouleau » généré par les différences de pression et de chaleur entre les foyers haut et bas... Il est à noter qu'il n'y a, à aucun moment, de propagation latérale aux immeubles contigus.



☐ Phase 4 :

Sous l'influence de ce « rouleau de feu » entre le RDC et le R+4 et la fragilité de la structure (planchers bois vétustes, poteaux métal...), l'immeuble « dévoré » par le feu finit par s'effondrer...



Vue du feu vers 07h00



www.youtube.com/watch?v=RyaqLxWdORA

6. Enseignements à tirer, leçons apprises

- ❑ Lors d'une intervention importante, le centre de traitement de l'alerte se trouve saturé par les nombreux appels des requérants (le nombre d'appels est supérieur au nombre d'opérateurs). Tout l'enjeu est de trier les appels afin de récupérer des informations importantes sur l'événement mais également de traiter les appels qui ne le concernent pas. Ce traitement d'information va permettre l'engagement des moyens adaptés et de permettre au 1^{er} COS d'avoir une meilleure vision d'ensemble.
- ❑ Certains bâtiments anciens rendent compliqués la compréhension bâtementaire, entraînant des difficultés pour établir des stratégies opérationnelles. La situation tactique ne suffit pas toujours à anticiper l'évolution de l'incendie. Le soutien des drones est une plus value pour voir l'incendie du dessus sans apporter pour autant de vision sur la distribution intérieure. Certains SIS ont mis en place des dessinateurs opérationnels afin de les aider sur cette problématique.
- ❑ Dans le cadre d'interventions courantes (SUAP notamment), les sapeurs-pompiers se trouvent confrontés à des bâtiments qu'ils perçoivent comme compliqués d'un point de vue opérationnel. Mais cette « intuition opérationnelle » n'est pas exploitée. La prévention adaptée à l'opérationnelle (PAO) et la réflexivité opérationnelle pourraient être un vecteur de remonté d'informations.
- ❑ Au début de l'intervention, la communication entre les différents échelons hiérarchiques peut parfois s'avérer compliquée, notamment en raison de la gestion des nombreuses radios et de la compréhension de l'OCT. Le point de situation physique régulier doit être également utilisé.
- ❑ Lors d'interventions importantes s'inscrivant dans la durée et/ou dans l'engagement important de moyens, le soutien logistique est primordial. Il permet d'anticiper rapidement bon nombre de problèmes rencontrés (casse, perte...).
- ❑ Le groupe d'exploration de longue durée (GELD) a parmi ses missions le soutien aux binômes d'attaque. La prise en compte de cette équipe dans la répartition des rôles (binôme de sécurité) permet une efficacité dans l'utilisation des moyens. Sa bonne intégration évite les missions en doublons.
- ❑ Lors de longues reconnaissances, entraînant des ouvertures de portes, le matériel actuel ne permet pas une utilisation efficace et rapide ou même montre des limites.
- ❑ Les médias sont de plus en plus présents sur intervention. Ils arrivent rapidement et essaient par plusieurs moyens d'avoir des informations. Ces informations permettent de répondre aux inquiétudes des citoyens et peuvent parfois également entraîner des interprétations voir des « fakes news ». Il est primordial sur ce type d'intervention de désigner un seul communicant délivrant un message formalisé, partagé par tous les acteurs et consolidé.
- ❑ Au plus tôt, la mise en place d'un officier au point de transit évite le blocage des accès à la zone d'intervention. Il permet de recevoir les renforts et les guider suivant les besoins du COS. Son absence peut entraîner des difficultés d'organisation opérationnelle.
- ❑ La mise en place d'un soutien sanitaire, dans le cadre d'une intervention de grande envergure, demande beaucoup de moyens (humain et matériel). Le bon fonctionnement du soutien sanitaire dépend de la coordination et d'une bonne relation entre l'officier de sécurité et du SSSM.
- ❑ Lors d'interventions importantes, le potentiel humain est très sollicité nécessitant sa réhabilitation. Cette réhabilitation permet aux intervenants de se reposer et de se ravitailler pour éviter les accidents et maintenir la capacité opérationnelle. C'est le COS qui prend la décision d'organiser les relèves en concertation avec le CODIS. Ce dernier les organise et veille avec l'aide du CTA à la (re)couverture des secteurs concernés. Dans la pratique habituelle, le CIS effectue lui-même ces relèves pouvant provoquer des sur-sollicitations. Concernant la relève des personnels d'encadrement d'astreinte et du SSSM, celle-ci se fait au coup par coup par téléphone.
- ❑ Le bon dénombrement des victimes par SINUS dépend du respect de la note de service OPE/SAP/7 et du respect de l'instruction interministériel. Les intervenants, s'ils sont blessés, doivent être dénombrés.

- ❑ Lors de la phase de déblai, des idées de manœuvre peuvent être décidées et/ou envisagées. Certaines problématiques demandent l'utilisation de matériels spécifiques. Mais leur mise en œuvre peut s'avérer difficile :
 - Est-ce nos missions ?
 - Qu'avons-nous à notre disposition ?
 Suite à cette problématique, le COS se trouve ainsi limité ou contraint dans les missions de déblaiement. Cela peut alors se traduire par un temps d'immobilisation important des sapeurs-pompiers sur place et un travail plus conséquent et pénible.
- ❑ Lors du déblai, une phase de levée de doute de victimes éventuelles est mise en place avec des équipes cynotechniques. Les chiens effectuant cette recherche par une méthode olfactive peuvent se trouver confrontés aux toxicités de fumées et notamment au monoxyde de carbone. Cette problématique n'avait pas été encore soulevée.
- ❑ Lors d'événements touchant des habitations, privant de logement plusieurs personnes, le SDIS s'est retrouvé à gérer l'accueil de ces personnes. La présence d'un représentant de la mairie est souhaitable afin de ne pas apporter une contrainte plus importante au PC.

7. Axes d'amélioration et recommandations

- ❑ Une procédure de gestion des nombreux appels doit être mise en place au niveau du centre de traitement des appels. Celle-ci doit être évolutive au fur et à mesure de son utilisation, et évaluée pour la faire progresser (en utilisant la réflexivité opérationnelle par exemple).
- ❑ La mise en place d'une organisation de représentation graphique (ex : croquis opérationnel) doit être envisagée lors d'événements concernant des bâtiments complexes.
- ❑ Une procédure de recensement et de réponses opérationnelles concernant des bâtiments à risques est à mettre en place.
- ❑ La gestion opérationnelle de commandement est à améliorer : accueil des renforts, points de situation, OCT, outils GOC...
- ❑ La note de service OPE/GOC/6 organise le soutien logistique et les relèves. Celle-ci doit être modifiée et améliorée afin d'intégrer le soutien logistique matériel et donner des règles d'organisation des relèves des personnels.
- ❑ L'intégration du GELD comme soutien aux binômes d'attaque doit être effective sur intervention. Pour cela, une organisation et une information sont à mettre en place ainsi qu'une sensibilisation pendant des exercices pratiques.
- ❑ La problématique récurrente de l'ouverture des portes a été posée lors de cette intervention. Un état des lieux du matériel existant ainsi qu'un recensement de tous les moyens disponibles doivent être faits. Suite à ce travail, des solutions techniques pourront être proposées.
- ❑ Une procédure sur la communication opérationnelle doit être mise en place pour gérer la problématique des médias lors d'interventions conséquentes.
- ❑ Le recensement en amont des procédures et des moyens adaptés et/ou spécifiques pour les déblais pourrait faciliter la prise de décision du COS. Le choix d'effectuer la mission ou la confier à des tiers pourrait être plus aisé (coût, temps de mise à disposition, efficacité et emploi).
- ❑ La mise en place d'un représentant de la mairie au niveau du PC doit être envisagée dès qu'il y a une problématique de relogement.
- ❑ Le risque des toxicités des fumées, notamment le monoxyde carbone, doit être pris en compte dès l'engagement des équipes cynotechniques. Cette prise en compte peut prendre la forme d'une évaluation des risques par la mesure de la concentration du CO au plus près du chien.

8. Plan d'Actions

Actions sur l'Humain :

Recommandation 1	Développer l'apprentissage de la lecture bâtiminaire pour tous les niveaux hiérarchiques.	GPO/GPH
Recommandation 2	Réaliser des FMA pour les CATE sur différents thèmes dont l'analyse situationnelle et les actions engagées.	GPO/GPH/ CIS
Recommandation 3	Améliorer la gestion opérationnelle de commandement de toute la chaîne de commandement.	GPO
Recommandation 4	Réaliser des exercices conjoints entre le GELD et les CIS.	GPO
Recommandation 5	Réaliser un partage d'expérience.	Service RETEX

Actions sur l'Organisationnel :

Recommandation 6	Organiser et évaluer une gestion des nombreux appels au niveau du CTA/CODIS.	GPO
Recommandation 7	Développer et pérenniser la notion d'officier renseignement terrain avec différents outils de compréhension (drones, dessin opérationnel...).	GPO
Recommandation 8	Réaliser une procédure d'identification des bâtiments à risque, comprenant une analyse de risque et des réponses opérationnelles.	GPO/PRV/ CIS
Recommandation 9	Mettre en place une identification de la chaîne de commandement et des fonctions SSSM.	GPO
Recommandation 10	Mener une réflexion sur l'amélioration du soutien logistique opérationnel.	GPO/ GTech
Recommandation 11	Mettre en place une communication opérationnelle. Définir une procédure et/ou un cadre type.	DIR/GPO
Recommandation 12	Prévoir une organisation opérationnelle pour la thématique pharmacie.	GPO/ Pôle santé
Recommandation 13	Revoir la grille de départ du règlement opérationnel (déclenchement groupe COMCOL et SSSM (SSO, pharmacien...)).	GPO
Recommandation 14	Mener une réflexion sur la gestion des relèves, particulièrement sur les interventions de longues durées.	GPO
Recommandation 15	Recenser les moyens à disposition pour le COS, notamment sur des phases de déblai en incluant les différents outils des autres collectivités et leur déclenchement.	GPO
Recommandation 16	Mener une réflexion sur l'engagement des équipes cynotechniques lors de phase de recherche sur des déblais.	Pôle santé/ Vétérinaire
Recommandation 17	S'entraîner lors des recyclages GOC 3, 4 et 5 à la matérialisation et à la tenue des points de transit, emplacement des PCC...	GPO
Recommandation 18	Procéder à des exercices de simulation de relèves et recouverture opérationnelle.	GPO

Recommandation 19	Mettre en place l'engagement de l'officier de sécurité.	GPO
--------------------------	---	-----

Actions sur le Technique :

Recommandation 20	Engager une réflexion sur l'amélioration des moyens d'ouverture de porte.	GPO/ GTech
Recommandation 21	Doter le SDIS d'un moyen logistique alimentaire pertinent, adapté et efficace.	VLA réalisé
Recommandation 22	Envisager la création d'un véhicule de logistique opérationnelle (habillement, piles, stock de consommables...).	GPO/ GTech

9. Plan de diffusion

- Entité concernée

10. Pour aller plus loin

- « Hôtel Régina » : documentaire sur un lieu mythique de Toulouse : <https://viaoccitanie.tv/hotel-regina-documentaire-sur-un-lieu-mythique-de-toulouse/>

Le directeur opérationnel